



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

60^e séance plénière

Vendredi 18 novembre 1994, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

*En l'absence du Président, M. Abdellah (Tunisie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 25.

Déclarations à l'occasion de la cinquième Journée de l'industrialisation de l'Afrique

Le Président : Ce matin, avant d'aborder l'examen du point inscrit à notre ordre du jour, je voudrais donner lecture d'une déclaration que le Président de l'Assemblée générale, qui est absent aujourd'hui pour des raisons de force majeure, m'a demandé de faire en son nom, à l'occasion de la cinquième Journée de l'industrialisation de l'Afrique. Cette déclaration se lit comme suit :

«Le 20 novembre, d'un bout à l'autre du continent africain et dans diverses capitales du monde, l'on célébrera la Journée de l'industrialisation de l'Afrique. Cette année, la Journée sera célébrée pour la cinquième fois depuis qu'elle a été proclamée en 1989 par la Conférence des Ministres africains de l'industrie, tenue à Harare, au Zimbabwe, ainsi que par l'Assemblée générale.

Nul n'ignore que la croissance industrielle de l'Afrique a pris du retard par rapport à d'autres régions en développement. Alors que, dans l'ensemble, en Asie, en Amérique latine, le secteur industriel

progresses à grands pas, l'Afrique s'est laissée distancer et, dans certains, cas a même perdu du terrain, au point que l'on tend à associer l'Afrique à la pauvreté, à la famine, aux maladies et aux troubles civils.

L'Afrique n'en est pas moins riche en ressources naturelles et humaines. L'industrialisation permettra aux pays africains de transformer ses ressources en biens matériels de plus grande valeur économique. Elle leur donnera les moyens d'exploiter pleinement le potentiel qu'offrent leurs abondantes ressources et les lancera sur la voie de la prospérité économique. En effet, l'industrialisation est amenée à jouer un rôle déterminant dans le règlement des principaux problèmes auxquels se heurte le continent africain.

Il est généralement admis que l'industrie est le moteur de la croissance et du développement économiques. Elle fournit des facteurs de production indispensables aux autres secteurs de l'économie et des produits finis permettant de satisfaire les besoins des consommateurs. Elle crée des emplois productifs, stimule le développement rural, soutient l'agriculture et permet d'élargir l'accès à la santé. En bref, l'industrie est la clef à la fois du progrès économique et du développement social en Afrique.

Le thème retenu cette année pour la Journée de l'industrialisation de l'Afrique — le développement du

secteur privé — est particulièrement bien choisi, compte tenu des mutations économiques actuelles. Une nette réorientation du secteur public vers le secteur privé est en train de s'opérer dans l'industrie, et ce, non seulement dans les pays en transition, mais aussi dans la plupart des pays en développement, notamment en Afrique.

Les enseignements économiques tirés de plus de deux décennies de développement nous ont fait comprendre que pour que l'industrie puisse prospérer et prendre de l'essor, il faut favoriser la compétitivité, la capacité d'innover et l'esprit d'entreprise du secteur privé. Nous autres, Africains, devrions tenir compte de ces enseignements et apporter notre appui aux industriels et aux chefs d'entreprise. Les gouvernements de l'ensemble du continent africain peuvent tout particulièrement contribuer à ce processus en créant un environnement propice au développement industriel et durable. Tel est le message que je souhaite vous communiquer à l'occasion de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique.

Bien que l'Afrique doive assumer la responsabilité principale de sa propre industrialisation, la communauté internationale doit, elle aussi, apporter son aide en appuyant et en maintenant ce processus. D'ailleurs elle a tout intérêt à le faire. Une Afrique en voie d'industrialisation constituera un atout pour ses partenaires commerciaux, dans la mesure où de nouveaux marchés s'ouvriront pour leurs exportations, et où la prospérité croissante des Africains permettra à ces derniers d'acheter des produits étrangers. Moyennant une réduction de la dette, une amélioration des conditions d'accès au marché des transferts de technologie et à l'accroissement des investissements et de l'aide publique au développement, l'Afrique peut progresser encore davantage vers la réalisation de ses objectifs d'industrialisation et de croissance économique autonome. Non seulement les conditions de vie de plus de 700 millions d'Africains s'en trouveront améliorées, mais cela donnera à l'Afrique les moyens de participer de manière constructive à la coopération économique internationale.

Le système des Nations Unies a pour principale tâche de mobiliser l'action internationale à l'appui des efforts entrepris par l'Afrique pour atteindre la prospérité économique et la stabilité sociale. Parmi les organismes des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a joué un rôle de premier plan dans les

activités visant à encourager la coopération économique internationale aux fins de l'industrialisation de l'Afrique. À l'instar de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation de l'unité africaine, l'ONUDI a contribué à mieux faire connaître les besoins pressants du continent africain dans le secteur industriel et il a mis ses compétences tant en matière de politique générale que dans le domaine technique au service de l'industrialisation de l'Afrique.

Dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et des accords de l'Uruguay Round, l'Afrique devra entreprendre une réorientation majeure de ses stratégies et programmes industriels. Les pays africains doivent renforcer leur secteur agro-industriel et se lancer dans le traitement des matières premières et l'exportation de produits manufacturés. C'est pourquoi la mise en place d'un instrument destiné au financement des études de pré-faisabilité en vue de la diversification des produits de base agricoles africains, dans le cadre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990, s'avère plus que jamais nécessaire et urgente. En effet, il est clairement établi qu'une bonne diversification des matières premières africaines ne peut que contribuer à l'élargissement de la base industrielle indispensable au maintien d'une croissance soutenue du secteur manufacturier dans les pays africains.

La compétitivité au plan international et une plus grande capacité d'exportation doivent constituer l'objectif principal des entreprises africaines dans les créneaux industriels où certains pays bénéficient d'un avantage comparatif. Dans ce contexte, l'ONUDI, grâce aux connaissances et à l'expérience qu'elle a accumulées, peut contribuer pour beaucoup à promouvoir cette grande mutation des économies africaines.

Pour nous Africains, la Journée de l'industrialisation de l'Afrique ne saurait se réduire à une manifestation symbolique. Elle témoigne de notre volonté résolue de vaincre nos difficultés actuelles et d'aller de l'avant avec un regain de confiance. C'est le jour où nous renouvelons l'engagement que nous avons pris de reconstruire nos secteurs industriels et de remettre notre continent sur la voie d'un redressement et d'un développement économique durables. Avec le soutien de la communauté internationale, je suis absolument convaincu que le rêve de l'industrialisation africaine deviendra bientôt une réalité.»

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétaire général, Mme Rosario Green, Secrétaire générale adjointe au Département des affaires politiques, qui va donner lecture d'un message du Secrétaire général.

Mme Green (Secrétaire générale adjointe au Département des affaires politiques) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir ce matin de donner lecture du message suivant du Secrétaire général :

«Le 20 novembre est la Journée de l'industrialisation de l'Afrique. C'est le jour où l'Afrique célèbre ses réalisations dans le domaine de l'industrie et se montre résolue à s'industrialiser dans le cadre de ses objectifs de développement. Je suis heureux de me joindre à la célébration de ces objectifs et réalisations.

Je tiens particulièrement à souligner l'importance que revêt la célébration de la Journée pour le système des Nations Unies dans son ensemble.

Le développement de l'Afrique est peut-être le plus grand défi que connaît actuellement la communauté internationale. La communauté mondiale commence de plus en plus à reconnaître qu'il est indispensable et vital d'appuyer les efforts que déploie l'Afrique pour réaliser la stabilité, le progrès social et l'élimination de la faim et de la maladie.

L'industrie joue un rôle essentiel dans le développement économique et social. La croissance industrielle sera une composante clef du progrès en Afrique. Les besoins y sont nombreux, mais nombreuses y sont aussi les ressources naturelles et humaines. Ce qui nous est demandé, c'est d'engager pleinement tous les partenaires du développement à faire des efforts particuliers et plus soutenus.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 offre le cadre au sein duquel le système des Nations Unies appuiera le progrès économique et social de l'Afrique dans les années à venir. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organes du système de Nations Unies, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, ont pris l'engagement d'oeuvrer étroitement les uns avec les autres pour se rapprocher des objectifs du Programme de la deuxième Décennie du développement industriel pour l'Afrique. Je saisis cette occasion pour dire aux pays afri-

cains qu'ils peuvent compter sur mon plein appui dans leurs efforts d'industrialisation et que je suis résolu à veiller à ce que le système des Nations Unies fasse de son mieux pour les appuyer.

En ma qualité de Secrétaire général, je considère que la mobilisation du système des Nations Unies en faveur du développement est pour moi une priorité particulière. La préparation des Notes de stratégie nationale représente une bonne part de cet effort. Par le biais de ce processus, le système des Nations Unies mobilise ses efforts pour appuyer les priorités des pays, telles qu'elles sont déterminées par les pays eux-mêmes. Je tiens à assurer l'Assemblée que les besoins du développement industriel seront pleinement pris en compte dans ce processus.

Le thème cette année de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique est le secteur privé. Ce thème est particulièrement approprié, car c'est au secteur privé que reviendra le rôle principal à jouer pour générer avec succès la croissance industrielle, comme en témoigne l'exemple suivi dans d'autres parties du monde. Du fait que le secteur industriel en Afrique est actuellement réduit, le rôle à jouer ne sera pas facile. À cet égard, les investissements étrangers peuvent aider et doivent donc être encouragés. Les politiques industrielles appropriées et les institutions d'appui sont essentielles, et les gouvernements africains prennent de nombreuses mesures qui sont nécessaires. Toutefois, ce sont les industriels africains, grands et petits, qui devront affronter ce formidable défi et qui ont besoin de notre soutien.

Souhaitons-leur plein succès. Ensemble, encourageons la communauté internationale à leur apporter l'appui dont ils ont besoin et qu'ils méritent pour relever les défis qui les attendent.»

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président : Dans une lettre contenue au document A/49/400/Add.6, Le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses lettres datées des 20 et 26 septembre, 5 et 14 octobre et 3 et 9 novembre 1994, la Gambie a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 158 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement : rapport de la Conférence (A/CONF.171/13 et Add.1)

M. Acharya (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : L'adoption par consensus du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement est un progrès important. La Conférence du Caire a fermement établi un lien solide entre la population et le développement durable. Elle a aussi démontré très clairement que le pouvoir d'action des femmes était essentiel pour assurer le succès d'un programme efficace en matière de population.

La Conférence a de plus élaboré sur le rôle et la nécessité de la coopération internationale ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre sur le plan national. La nécessité du partenariat entre les organisations non gouvernementales et le secteur privé a aussi été soulignée. Le Programme d'action est un ensemble de mesures destinées à instaurer un équilibre délicat entre population et développement.

À cette fin, une planification adéquate, une volonté absolue et un sens clair des objectifs ont été nécessaires. Il aurait été impossible d'y parvenir sans la conviction, le courage et la détermination dont a fait preuve la population du pays hôte — la République arabe d'Égypte.

La tenue opportune et le succès de la Conférence ont également été rendus possibles grâce à la Secrétaire générale de la Conférence, Mme Nafis Sadik, qui a fourni une direction énergique. La Conférence aurait échoué si tous les participants — États Membres, États observateurs et autres — n'avaient pas fait preuve de la compréhension et de l'appui que la Conférence méritait à juste titre.

La Conférence du Caire, selon ma délégation, n'a pas été une simple réunion dont seule une minorité a tiré profit. S'il est mis en oeuvre intégralement selon l'échéancier établi, le Programme d'action approuvé par la Conférence a le potentiel de transformer la vie de milliards de personnes. Mme Sadik, Administratrice du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a donc raison de dire que le Programme d'action a le potentiel de changer le monde.

Ma délégation estime que tout programme capable de changer le monde, et pour le mieux, mérite toute l'attention et tout le support possibles. L'échec dans la mise en oeuvre de ce programme aurait inévitablement des effets nuisibles pour le monde entier. Le Programme, tel que convenu, est une lourde responsabilité pour les pays en développement. Il compte sur une mobilisation de ressources nationales pour couvrir les deux tiers des coûts qu'exigera sa mise en oeuvre, coûts qui pourraient atteindre des milliards de dollars. Le Programme obtiendra l'autre tiers des coûts de sources extérieures. Manifestement, de nouvelles ressources supplémentaires sont nécessaires à l'application du Programme d'action pour les activités en matière de population et de développement.

Compte tenu de la volonté politique existante, la communauté internationale peut maintenant assumer cette responsabilité à un coût moindre. Cependant, le fardeau des pays en développement, en particulier celui des pays les moins développés, serait énorme. Reconnaisant pleinement les difficultés supplémentaires à venir, nous sommes disposés à faire de notre mieux pour coopérer avec la communauté internationale à la mise en oeuvre du Programme d'action.

L'importance du suivi institutionnel de la Conférence ne saurait être exagérée. Des activités nationales, sous-régionales et régionales ont été soulignées, mais la responsabilité internationale, en particulier le rôle et l'appui du système des Nations Unies, s'agissant d'assurer le succès de la mise en oeuvre du Programme, est tout aussi importante. Il revient à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social d'évaluer en profondeur les rôles, responsabilités, mandats et avantages comparatifs des organes et des organismes des Nations Unies pour l'allocation des questions de population et de développement.

M. Sucharipa (Autriche), Vice-Président, assume la présidence.

Nous devons tirer le meilleur parti possible de l'expertise et des ressources des Nations Unies sans compromettre les objectifs et les mesures énumérés dans le Programme d'action. À cette fin, il faut de toute évidence renforcer les organes des Nations Unies oeuvrant dans le domaine de la population, et en particulier développer la notion d'un conseil d'administration séparé en ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Ce nouvel arrangement institutionnel ne devrait avoir qu'un but : l'appui efficace de la mise en oeuvre opportune du Programme d'action. Cependant, le succès de sa mise en oeuvre dépend de l'appui sans réserve de tous

les protagonistes. Les enjeux sont très élevés pour chacun de nous.

M. Rowe (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Un objectif clef de l'Australie à la Conférence internationale sur la population et le développement était de favoriser un consensus international sur un Programme d'action énergétique et tourné vers l'avenir, qui orienterait les programmes de population et de développement vers le XXIe siècle.

La Conférence du Caire a réalisé un accord international sans précédent sur les questions centrales du développement durable, des droits de l'homme et de la promotion du choix individuel. Le Caire a reconnu que permettre aux femmes de déterminer leurs buts dans la vie et de faire leurs propres choix est essentiel au développement durable et au ralentissement de la croissance de la population. Le succès des politiques en matière de population dépend pour une large part de l'égalité des sexes, de la participation équitable des femmes à la prise de décisions et de l'éducation, en particulier pour les femmes et les fillettes. L'Australie est très heureuse de voir que le Programme d'action est particulièrement solide dans tous ces domaines.

Le Programme d'action consacre les principes de la liberté de choix et de la non-coercition dans les programmes de planification familiale, mais adopte une position ferme lorsqu'il s'agit de rendre disponibles les moyens d'exercer ce choix. Cette approche est conforme aux programmes d'aide au développement de l'Australie. Conformément aux objectifs contenus dans le Programme d'action, l'Australie a également établi de nouvelles lignes directrices pour éliminer toute coercition des programmes financés par son Programme de coopération pour le développement.

La Conférence du Caire a beaucoup accompli; il nous reste maintenant à transformer les paroles en actes. La Conférence terminée, il est maintenant nécessaire d'assurer la préservation de l'élan du processus de réforme.

L'Australie ne ménagera rien pour faire en sorte que les engagements pris au Caire soient maintenus à Copenhague et à Beijing. Nous attendons également du Conseil économique et social qu'il s'acquitte de son rôle dans la coordination du processus de suivi entre les institutions pertinentes des Nations Unies, et nous demandons aux coordonnateurs résidents d'appuyer activement sur le terrain les mesures prises par les institutions des Nations Unies en vue d'aider les pays à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence. Nous comptons également sur la résolution du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres institutions pour appliquer le Pro-

gramme d'action. Au sujet de la question d'un conseil d'administration séparé pour le FNUAP, nous notons que cette question n'a pas jusqu'ici occupé un rang important dans les préoccupations en matière de population et de développement. Nous suggérons donc d'en reporter l'examen à plus tard.

Les documents du Caire traitent du problème central auquel est confrontée l'humanité tout entière : instaurer un équilibre entre la population, le développement et les ressources naturelles tout en favorisant les choix et les droits de l'homme. Ils établissent les principes sur la base desquels nous pouvons nous attaquer à ce problème, individuellement et collectivement.

Le Programme d'action reconnaît que de nouvelles ressources importantes seront nécessaires pour traduire en actes les objectifs du Caire. Le Gouvernement australien a pris des mesures en ce sens. L'Australie a déjà triplé les fonds consacrés aux activités en matière de population et de développement. Ces mesures sont axées sur la mise à disposition de services de santé de haute qualité en matière de procréation volontaire, qui sont intégrés aux programmes centrés sur la promotion de la condition des femmes, leur santé et leur éducation. En outre, au début de l'année, le Gouvernement australien a annoncé, toujours en matière de santé, une nouvelle et importante initiative étalée sur quatre ans qui prévoit un doublement des dépenses consacrées à ce secteur.

Tous les États Membres se sont, naturellement, engagés à évaluer et à faire rapport sur leurs progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Cet engagement est pris très au sérieux par l'Australie. Un examen détaillé du Programme d'action a été entrepris par le Gouvernement. Il vise à donner une idée générale de la position de l'Australie en ce qui concerne les buts et objectifs du Programme d'action. Sur le plan intérieur, l'Australie atteint les normes fixées au niveau national mais doit continuer à s'efforcer de répondre aux besoins de groupes particuliers, tels que les populations autochtones, les populations des zones rurales et éloignées ainsi que celles de souche non anglophone.

L'importance que la communauté internationale attache aux questions de migration internationale est apparue lors des intenses débats du Caire consacrés à la réunion des familles. Il s'agit d'une question qui va au-delà des groupes économiques et politiques et reflète le caractère très étendu des mouvements de population. Le panorama migratoire de ces dernières décennies a considérablement changé, les pays d'où partaient traditionnellement le plus de migrants étant devenus aujourd'hui des pays d'accueil. Des liens économi-

ques plus importants, des changements économiques et des événements politiques ou naturels accentueront encore les mouvements de population à travers le globe, mouvements qui ont déjà atteint un niveau sans précédent.

L'Australie appuie fermement le concept de la migration familiale et a déjà inclus ce concept dans sa législation nationale. Ce type de migration représente plus de la moitié de la population migrante entrée en Australie en 1993-1994. L'Australie continuera également à jouer un rôle important dans la réinstallation des réfugiés.

C'est pourquoi mon pays se félicite de la proposition tendant à la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale sur la migration. La conférence devra être soigneusement planifiée pour veiller à ce que les questions de migration internationale soient abordées de façon à ne pas faire double emploi avec le travail important mené par d'autres organisations internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'Australie est prête à jouer son rôle dans ce processus.

M. Sersale di Cerisano (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : En approuvant le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'Argentine réaffirme ce qu'elle a déjà dit lors de l'examen du Programme d'action au Caire et qui figure dans le document A/CONF.171/13.

Nous nous félicitons de l'aval donné au Programme d'action tel qu'il a été adopté au Caire le 13 octobre 1994 et tenons à féliciter tout particulièrement Mme Sadik et ses collaborateurs des efforts qu'ils ont déployés lors de l'élaboration du Programme, de même que le Gouvernement égyptien pour les excellentes dispositions prises à l'occasion de la Conférence et l'appui fourni durant cette dernière.

Nous souscrivons pleinement au contenu de la déclaration du Président du Groupe des 77 en ce qui concerne l'optique générale du Programme d'action; c'est pourquoi nous ne reviendrons pas sur le contenu des différents chapitres. À ce stade, nous pensons que nous devons axer nos débats sur les questions qui sont restées ouvertes au Caire : le mécanisme de suivi du Programme d'action — Chapitre XVI — et plusieurs questions politiques relatives à la migration internationale. Dans ces deux cas, le Groupe des 77 présentera des propositions qui, nous l'espérons, pourront être débattues au cours des prochains jours.

Cependant, je voudrais exposer les principales orientations politiques s'agissant du mécanisme institutionnel dont il conviendrait, à notre avis, de tenir compte. Selon nous, l'analyse devrait se faire à quatre niveaux. Premièrement, l'Assemblée générale, pour les décisions en matière de politique; deuxièmement, le Conseil économique et social (ECOSOC) pour ce qui est de la coordination des programmes des organismes compétents du système; troisièmement une commission technique de l'ECOSOC sur la population et le développement, dotée d'un mandat qui corresponde au caractère intersectoriel du Programme d'action et qui soit à même d'assurer le suivi du Programme d'un point de vue politique; quatrièmement, un conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour la population qui soit en mesure d'assurer le suivi du Programme d'action d'un point de vue opérationnel.

Avoir une idée claire de ce mécanisme institutionnel de suivi et de l'interaction des quatre niveaux dont je viens de parler nécessite un rapport du Secrétaire général contenant les incidences budgétaires et précisant les appuis logistiques à fournir par le Secrétariat. Nous espérons que, en 1995, nous pourrons, sur la base de ce rapport, prendre une décision définitive à cet égard.

Quant à la migration internationale, le chapitre X contient d'importantes recommandations de nature politique, que nous appuyons. Cependant, à notre avis, ce point de l'ordre du jour multilatéral n'a pas été encore suffisamment analysé dans toutes ses dimensions. L'Argentine pense que les Nations Unies devraient inscrire la migration internationale et le développement en tant que question spécifique à son ordre du jour multilatéral afin d'apporter une réponse aux nombreuses questions soulevées au Caire et auxquelles on n'a pas trouvé de réponse. Le système des Nations Unies constitue le cadre approprié pour ce faire. En outre, nous sommes tout à fait d'accord avec la suggestion faite par le représentant de l'Australie au sujet de la convocation d'une conférence sur ce sujet. L'Argentine accueille favorablement cette initiative et est prête à participer à ce processus.

Pour conclure, je souhaite tout simplement redire que l'Argentine reste attachée à la mise en oeuvre, à tous les niveaux et notamment au niveau régional, des recommandations du Programme d'action.

M. Güven (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : La Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement, tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994, représente un jalon d'une extrême importance pour ce qui est de la philosophie mondiale sur les questions de population. Nous reconnaissons tous qu'améliorer la qualité de la

vie de façon durable est un objectif qui nous tient tous extrêmement à coeur. Cependant, cela suppose des politiques intégrées en matière de population, de développement et d'environnement. Bien qu'elles soient un élément essentiel du développement durable, les politiques démographiques ne sont pas suffisantes à elles seules si elles ne sont pas mises en oeuvre par le biais de programmes efficaces. D'un autre côté, ces programmes ne peuvent réussir que s'ils découlent d'une synthèse d'une démarche multisectorielle et sont conçus pour répondre aux besoins de la société. Ces éléments sont dûment soulignés dans le Programme d'action adopté par la Conférence du Caire. La Turquie, qui a une longue expérience en matière de planification du développement, a reconnu la croissance économique durable et les facteurs démographiques comme faisant partie intégrante de sa politique de développement et de son programme d'action.

Les mesures et les programmes que nous adoptons dans le but d'affecter et de changer les variables démographiques — telles que la taille, la croissance, la répartition et la qualité de la population — conformément aux besoins des sociétés sont les composantes essentielles des politiques démographiques. Elles constituent ensuite un élément intégral des politiques de développement social. Par conséquent les liens et l'interaction entre ces facteurs sont des éléments fondamentaux à prendre en compte dans les politiques de développement économique et social.

Au niveau national, en coopération avec les parlementaires, les autorités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes, et avec leur participation active, les gouvernements doivent s'efforcer de mieux faire prendre conscience des questions relatives à la population et au développement, en insistant le plus possible sur l'éducation primaire, l'égalité entre les sexes et le développement des ressources humaines. À l'échelle internationale, nous devons procéder à une concertation des mesures que nous prenons et coopérer les uns avec les autres afin de réaliser rapidement nos objectifs communs.

Nous sommes d'avis que la Conférence du Caire a rempli son objectif principal. Le Programme d'action aura davantage de valeur s'il est mis en oeuvre dans tous les pays. Les États l'appliqueront conformément à leurs valeurs religieuses et morales, tout en s'efforçant de réaliser les objectifs qui y sont formulés. Le contenu de ce document est précieux et la Turquie s'engage à le mettre pleinement en oeuvre.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde satisfaction et notre gratitude au Gouvernement égyptien, qui a parfaitement organisé cette conférence historique de très grande ampleur.

La Turquie, qui accueillera la Conférence Habitat II en 1996, bénéficiera de l'expérience du Gouvernement égyptien et fera de son mieux pour assurer le succès d'Habitat II, qui devrait être un progrès important dans l'application des décisions prises au Sommet de la Terre de Rio. Il sera également tenu compte des dispositions pertinentes du Programme d'action du Caire et du résultat d'autres conférences et réunions qui auront lieu dans l'intervalle pour assurer le suivi de la Conférence de Rio.

M. Junejo (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, nous nous sentons remplis d'espoirs et d'attentes au seuil d'un nouveau siècle. L'humanité a réalisé des progrès notables au cours des dernières décennies. Les avancées techniques et les changements géopolitiques augurent d'un avenir où les aspirations de la race humaine à une existence pacifique et sûre pourront se réaliser. Le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur le développement au Caire fournit un cadre de mise en oeuvre de stratégies nationales en matière de population et de développement qui contribueront à améliorer les conditions de vie de l'individu.

S'adressant à la Conférence, le Premier Ministre Benazir Bhutto a fait remarquer que :

«Les choix que nous faisons aujourd'hui influenceront l'avenir de l'humanité.» (*A/CONF.171/13/Add.1, annexe II, p. 32*)

Nous nous sommes réunis au Caire pour prendre des décisions qui laisseront des traces dans l'histoire. Nous nous sommes engagés à oeuvrer à l'amélioration de l'être humain et, par l'entremise de l'individu, à la sécurité de l'État-nation. Les stratégies, les politiques et les plans qui ne font pas progresser la cause de la dignité humaine n'ont que peu de chance de réussir. Au Caire, nous avons placé l'être humain au centre de nos décisions. Le Programme d'action ne peut par conséquent qu'avoir des conséquences directes sur la vie de millions de personnes.

Ma délégation voudrait remercier S. E. le Président Hosni Moubarak ainsi que le Gouvernement et le peuple égyptiens de leur hospitalité courtoise et de l'excellente organisation de la Conférence. Nous voudrions également féliciter le Secrétaire général de l'ONU du succès remporté

par la Conférence du Caire. J'ajouterai que sans la participation personnelle de Mme Nafis Sadik et le travail efficace de son petit secrétariat, la Conférence n'aurait pas pu parvenir à ces résultats historiques.

Un engagement politique au niveau le plus élevé est indispensable pour trouver des solutions à nos préoccupations concernant l'accroissement de la population mondiale. Le Pakistan s'est engagé à mettre en oeuvre le Programme d'action. La participation du Premier Ministre Benazir Bhutto aux discussions de haut niveau de la Conférence, malgré toutes les pressions intérieures et extérieures, a souligné ce fait. C'était une preuve manifeste de sa détermination personnelle à contenir le taux de croissance élevé de notre population.

Au niveau mondial, jamais auparavant dans l'histoire la question de la croissance rapide de la population mondiale n'avait acquis l'importance qu'elle a aujourd'hui. La question a pris des proportions inquiétantes. La capacité des pays et des décideurs de traiter les demandes qui multiple de leurs populations en pleine croissance met en cause des questions fondamentales et exige une réflexion sérieuse, qui peuvent se traduire en stratégies axées sur l'action. La Conférence du Caire nous a fourni l'occasion de rassembler nos énergies collectives et nos expériences individuelles pour formuler des politiques au niveau international. Cela nous permettra de renforcer nos efforts au niveau national pour traiter des questions de population et de développement. Le Premier Ministre Bhutto a souligné qu'il était impératif que dans le domaine de la stabilisation de la population, les stratégies mondiales et les plans nationaux oeuvrent conjointement.

Le succès de la Conférence du Caire n'est pas seulement le succès d'une autre conférence internationale : il traduit un engagement authentique de la communauté internationale d'écarter toutes les divergences de vues. Au Caire, nous sommes parvenus à un consensus sur des mesures qui peuvent être exécutées dans tous les pays du monde. L'application de tout le Programme d'action doit cependant être orientée par l'intitulé du chapitre II, «Principes», qui souligne que la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le Programme d'action est un droit souverain que chaque pays exerce en respectant les valeurs religieuses et éthiques et les origines culturelles de son peuple. Tout document qui ne tiendrait pas compte des sensibilités culturelles, religieuses et culturelles de la population concernée ne saurait être efficace.

Le progrès technologique et la stabilité financière ont permis à une poignée de pays développés d'assurer la pro-

tection des individus. Dans le monde en développement, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de répondre aux demandes de l'individu et de la société. L'histoire a montré qu'au fur et à mesure que se développent les nations, les taux de croissance de leur population diminuent de façon correspondante. C'est la tendance qui s'est poursuivie dans la plupart des pays développés. Le développement est une conditions préalable essentielle pour des stratégies sérieuses de stabilisation de la croissance démographique. Le développement ne peut être réalisé que s'il s'accompagne d'une croissance économique durable.

Le processus de développement ne peut acquérir d'élan si l'économie globale manque de dynamisme et de stabilité et est en proie à l'incertitude. Il ne progressera pas non plus si les pays en développement sont ralentis par leur endettement extérieur, si le financement du développement est inadéquat, si les barrières restreignent l'accès aux marchés et si les prix des produits de base et les termes de l'échange restent défavorables. Des politiques et des mesures sont requises pour créer un environnement international qui puisse appuyer très favorablement les efforts de développement national. Ces efforts de développement, qui se concentrent sur l'amélioration des soins de santé et de l'éducation, la promotion des femmes et la création d'emplois, seraient la meilleure garantie de la stabilisation de la population.

La période d'après-guerre froide ne peut pas s'en tenir aux anciennes tendances dans les relations entre États. Cette nouvelle ère se caractérise par une dépendance mutuelle. La nécessité d'un nouveau partenariat a été réaffirmée au Caire, et ce partenariat se fonde sur le principe des avantages mutuels.

Afin de s'attaquer aux multiples aspects de la croissance démographique, à la recrudescence des guerres civiles dans certaines régions du monde qui détruisent les structures de la société, au fardeau de la maladie et aux migrations transfrontières qui conduisent à la xénophobie, les pays développés ont besoin de l'aide du monde en développement. Nous sommes prêts à nous engager dans ce partenariat, grâce auquel pourrait s'édifier un monde plus sain et plus heureux.

Je suis issu d'une région où vivent 30% des personnes les plus pauvres du monde. Elles sont peut-être pauvres, mais ce sont néanmoins les personnes les plus ingénieuses et les plus travailleuses lorsqu'on leur donne l'occasion de faire la preuve de leurs remarquables qualités. Nous sommes déterminés à créer les conditions appropriées pour notre peuple. Il est essentiel qu'en cette ère de partenariat,

les pays développés se joignent à l'Asie du Sud pour nous aider à améliorer le bien-être économique de notre peuple.

Les sociétés qui ont reconnu et accepté les femmes sur un pied d'égalité ont progressé rapidement sur la voie du développement. L'émancipation et le statut égalitaire des femmes sont essentiels au succès des politiques, notamment des politiques liées à la maîtrise de la croissance démographique. Dans le chapitre qu'il consacre à l'émancipation des femmes, le Programme d'action souligne les progrès importants réalisés. Ce chapitre propose des mesures dans des domaines d'action fondamentaux, mesures qui permettraient que les femmes participent pleinement à tous les aspects de la vie.

Nous sommes convaincus que la famille traditionnelle est le socle de notre société. Prônant avec vigueur la famille en tant que cellule de base de toute société, notre Premier Ministre, Mme Benazir Bhutto, a souligné que la désintégration de la famille traditionnelle contribue à la déchéance morale. Nous appuyons donc toutes les recommandations du Programme d'action qui demandent un renforcement de la cellule familiale.

S'agissant du mécanisme de suivi du Programme d'action, ma délégation voudrait souligner combien il est important de respecter les recommandations figurant dans le Chapitre XVI, en particulier les paragraphes 16.25 à 16.27. Dans ces paragraphes, il est recommandé que l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, examine la question de la création d'un conseil d'administration distinct pour le Fonds des Nations Unies pour la population, et que le Conseil économique et social, à sa session de fond en 1995, examine les rôles respectifs des organes du système des Nations Unies qui s'occupent des questions de population et de développement. Ce n'est que lorsqu'on aura examiné les rôles de ces organes qu'un mécanisme de suivi adéquat pourra être défini. Cet accord doit être pleinement mis en oeuvre. Si l'Assemblée générale n'est pas en mesure d'examiner la nécessité d'un conseil d'administration cette année, cette question devrait être abordée l'année prochaine par le Conseil économique et social.

J'espère sincèrement que les engagements pris à la Conférence seront pleinement respectés de façon à assurer l'intégration des politiques en matière de population et des efforts de développement. Nous sommes déterminés à veiller à ce que la mise en oeuvre de ces décisions permette l'amélioration des conditions de vie de l'individu.

M. Allarey (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) :
Je voudrais tout d'abord rendre hommage au Gouvernement

et au peuple égyptiens pour la manière dont ils ont accueilli la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire, en septembre dernier. Nos remerciements et notre gratitude s'adressent également à Mme Nafis Sadik pour la façon remarquable et compétente dont elle s'est acquittée de ses fonctions de Secrétaire générale de la Conférence.

Les Philippines ont participé activement à la Conférence. Cela témoigne de leur attachement aux objectifs du Programme d'action. Ces objectifs sont très proches des objectifs du plan de développement à moyen terme de notre pays. Le statut de pays nouvellement industrialisé envisagé pour les Philippines de l'an 2000 par le Président Fidel V. Ramos repose sur une stratégie à trois volets : développement des ressources humaines, compétitivité internationale et stabilité macro-économique. Ces trois objectifs ont un dénominateur commun : le facteur population.

Notre concept de développement reconnaît que le développement soutenu dépend non seulement de mesures gouvernementales, mais également des initiatives des individus, des familles et des communautés, ainsi que de celles des coopératives et organisations non gouvernementales. L'objectif clef du développement national est donc de donner à la population les moyens d'agir. Il s'inspire d'une philosophie du développement selon laquelle c'est en dernière analyse l'être humain, dans le cadre de sa famille et de sa communauté, qui constitue la base et l'objectif de la croissance économique et du développement durable. Si l'on veut que les politiques soient adaptées aux réalités de la vie quotidienne, les gouvernements doivent prendre en compte et assumer les aspirations collectives, les choix et les décisions des individus et des familles.

La Constitution des Philippines fait de la famille le fondement de la nation philippine. Il appartient au gouvernement de renforcer la solidarité de la famille et de promouvoir son plein développement. La famille joue le rôle de point central pour analyser les besoins de la population et sa façon d'utiliser les ressources disponibles, ainsi que pour mobiliser l'énergie des gens aux fins du progrès et du développement.

Les femmes représentent la moitié de la population des Philippines. Elles sont inévitablement engagées dans le phénomène de croissance démographique rapide. Les effets de cette croissance sur plus de 30 millions de femmes philippines se traduisent par la féminisation de la pauvreté, la marginalisation des travailleuses urbaines, l'exploitation des femmes étrangères, une diminution de la maternité et, d'une façon générale, l'assujettissement des femmes aux

inégalités sociales telles qu'une éducation de moindre qualité, des emplois sous-rémunérés, des recrutements discriminatoires et des politiques de promotion. Tous ces aspects sont liés au phénomène de la violence à l'encontre des femmes. Tout cadre national de développement devrait reconnaître le rôle central joué par les femmes dans le processus de développement économique et social, dans la mise au monde et l'éducation des enfants, et dans le domaine de l'emploi, où elles accomplissent non seulement des tâches domestiques mais aussi des activités économiques productives, d'agriculture, de commerce et d'emplois rémunérés. Ce cadre devrait permettre de tirer parti de ce qui constitue la moitié des ressources humaines du pays, les femmes, et assurer leur impact sur les objectifs de développement national.

La participation croissante des femmes sur les lieux de travail ne s'est pas accompagnée d'une égalité des salaires entre les hommes et les femmes. D'où l'existence de pratiques discriminatoires. On en trouve un exemple dans le fait que lorsque des femmes possèdent un niveau de qualification supérieur aux hommes, cela ne se reflète pas sur le plan des possibilités d'emploi.

Les femmes devraient pouvoir contribuer au développement sans sacrifier leur dignité. La famille d'aujourd'hui devrait servir de modèle pertinent pour dénoncer le fait que les femmes sont souvent enfermées dans un rôle stéréotypé subordonné à celui des hommes, qui tirent un privilège — sciemment ou non — de leur peu d'inclination à partager les tâches ménagères et la garde des enfants. L'émancipation des femmes devrait inclure la solution des litiges entre leur rôle procréateur et leur rôle économique, la participation des hommes aux tâches ménagères, et le rôle qu'ils devraient jouer dans une redéfinition des relations entre sexes. Tout ces problèmes ont un effet sur le développement et la manière dont il devrait être réalisé.

L'amélioration du statut de la femme peut réduire ce conflit et diminuer le fardeau concomitant subi par les femmes, cela grâce à un exercice partagé des responsabilités en matière d'activités éducatives et domestiques entre hommes et femmes et grâce à l'égalité de chances en vue d'un emploi productif.

Les courants de migration sont une expression collective de nombreuses décisions individuelles et familiales en réponse aux changements et déséquilibres socio-économiques affectant leurs espoirs et leurs aspirations. Les inégalités socio-économiques et l'accroissement de la population favorisent la migration interne et internationale. Cependant, les avantages provenant des transferts de fonds de l'étran-

ger, qui sont le plus souvent utilisés pour la consommation et non pour l'investissement, peuvent perpétuer la dépendance à l'égard d'autres économies. Cela peut bloquer le développement autarcique et autonome des économies locales et nationales.

Mon gouvernement s'est préoccupé des questions de bien-être et de protection touchant le nombre croissant de travailleurs migrants philippins. Cette préoccupation a occupé une grande place dans les programmes des organisations gouvernementales concernées, car on a pris conscience du fait que l'apport économique représenté par les envois de fonds de l'étranger effectués par les travailleurs migrants philippins — estimés à 4 % du produit national brut — doit être comparé avec les effets sociaux de la séparation temporaire de membres d'une famille.

Le Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines, Roberto Romulo, dans sa déclaration à l'Assemblée générale, le 5 octobre dernier, a lancé un appel en vue d'une conférence mondiale des Nations Unies sur la migration. L'appel était motivé par le vif intérêt manifesté à ce sujet lors de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire. Avec d'autres délégations d'Afrique et d'Amérique latine partageant cet intérêt et cette préoccupation, ma délégation s'apprête à présenter à la Deuxième Commission — par le biais du Groupe des 77 et de la Chine —, un projet de résolution soulignant l'importance de la migration internationale sous les auspices des Nations Unies.

Le Gouvernement est engagé dans des actions dont les organisations non gouvernementales sont relativement détachées dans leurs activités d'administration de programmes liées aux objectifs globaux en matière de population et de développement. Un partenariat plus solide entre mon gouvernement et des organisations non gouvernementales a pris forme en vue de réaliser les objectifs précisés dans le Programme d'action. Pour ce faire, il est important pour le Gouvernement de continuer à collaborer avec les organisations non gouvernementales et à renforcer leur potentiel, en développant des réseaux accessibles à tous et des stratégies visant la participation des communautés.

Mon gouvernement souscrit au principe selon lequel la santé est un droit humain fondamental. En fait, notre constitution, loi fondamentale de notre pays, reconnaît le caractère sacré de la vie humaine. En diverses occasions, nous avons fermement indiqué que nos lois rejettent l'avortement en tant que méthode de planisme familial. Nous disposons également de garanties contre la contrainte. Nous avons plutôt rendu disponibles un grand nombre de services et

d'informations sur toutes les méthodes de planisme familial légalement et médicalement acceptables, pour que les couples disposent d'options en vue d'exercer leur liberté de choix. Tout le monde peut avoir accès à ces services, ce qui devrait permettre de réduire sensiblement les conséquences des avortements illégaux et risqués.

Il existe également d'autres considérations qui nous paraissent très importantes dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Il s'agit, entre autres, du respect des valeurs religieuses et éthiques, des usages culturels, des normes et croyances; d'approches favorisant la participation et la consultation; et de la liberté comme de l'autonomie du couple. Nous avons accru la mise en place de centres de prestation de services publics et privés portant sur le travail d'information, d'éducation et de communication, la formation de prestataires de services en matière technique et de gestion, ainsi que les activités de contrôle et de recherche. Nous sommes en train d'améliorer l'adhésion du public au Programme philippin de planification familiale, qui comporte un matériel d'information, d'éducation et de communication soulignant les avantages en matière de santé et expliquant les risques liés aux grossesses non planifiées. Ces messages sont en train d'être diffusés de façon uniforme sous forme d'information et de conseils, avec l'assistance de divers groupes qui s'intéressent directement à la question.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement est l'aboutissement de très nombreuses heures d'étude, de délibérations et de négociations. Il comporte des points réels tels que l'environnement, la santé, l'égalité des sexes, l'éducation, les migrations, la technologie et la recherche. En bref, le Programme d'action constitue un cadre pouvant servir de base pour la formulation de politiques, et son application réussie pourrait améliorer notre qualité de vie. Tout ce dont le Programme d'action de la Conférence a besoin maintenant, c'est de la volonté politique nécessaire pour renforcer les choix et les chances de l'individu.

M. Abdellah (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai d'abord le plaisir de présenter les remerciements de ma délégation à la République arabe d'Égypte pour les efforts déployés en vue de la réussite de la Conférence internationale sur la population et le développement. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), dirigé par Mme Nafis Sadik, pour l'appui appréciable qu'elle continue d'apporter aux actions en matière de population et pour le rôle efficace qu'elle a joué dans le succès de la Conférence.

L'inégalité en matière de développement et de niveau de vie entre les différents pays, la pauvreté persistante qui s'étend largement dans certaines régions, l'accélération des mouvements migratoires internes, la raréfaction des ressources naturelles, l'aggravation du problème de la pollution et la fragilité globale de l'écosystème sont autant de phénomènes qui créent des défis majeurs et urgents auxquels nous devons faire face. Pour ce faire, nous devons nous engager dans le dialogue, la concertation et l'échange de vues, étant donné que ces questions sont liées à la situation actuelle et à l'avenir même de notre monde et touchent aux aspirations de l'humanité à la démocratie, à la stabilité et à la prospérité pour tous.

C'est sur cette base que la Tunisie qui place la politique en matière de population à l'avant-garde de ses priorités et de ses plans de développement, se félicite des résultats positifs de la Conférence du Caire. Durant cette conférence, il y a eu un large consensus sur l'importance de ces questions, sur leur relation étroite avec les problèmes de population et sur la nécessité de les intégrer dans l'action de développement en tant qu'éléments essentiels de la formulation de politiques et des programmes économiques et sociaux.

Je voudrais parler à cet égard de l'expérience de la Tunisie dans le domaine de la population et du lien qui existe entre population et développement global et durable. Ce dernier couvre divers secteurs qui représentent les principaux fondements d'une famille et d'une société soudées et équilibrées. La femme et l'enfant figurent au premier rang des priorités dans cette politique intégrale. Grâce à ces orientations, la Tunisie a réussi à obtenir des résultats positifs en matière de population. En effet, le taux de croissance démographique est passé de 3 % au début des années 60 à moins de 2 % actuellement. Bien sûr ces résultats n'auraient pas été possibles sans les efforts déployés par la Tunisie dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et de l'enseignement des filles.

Le programme de planification familiale a contribué à ces résultats. En effet, les campagnes éducatives et de sensibilisation du public ont permis de faire prendre davantage conscience de l'importance de la planification familiale pour l'équilibre et l'intégrité de la famille, surtout lorsque ces services ont été intégrés dans les programmes de soins de santé primaires. Toutefois, en matière de population, la Tunisie ne se préoccupe pas uniquement d'abaisser le taux de l'accroissement démographique. Elle s'attache à donner l'importance voulue aux problèmes qualitatifs tels ceux qui se rapportent à la structure de la population et sa répartition, aux migrations internes et au développement urbain.

Le Programme d'action adopté à la Conférence du Caire est venu renforcer les options de la Tunisie en matière de développement et de population. Il a mis en lumière la responsabilité de chacun envers les générations futures, la solidarité pour concilier les préoccupations actuelles et le désir légitime d'un avenir meilleur où l'homme serait le facteur central et l'objectif essentiel du processus de développement. Comme le mentionne l'Acte final de la Conférence, régler les problèmes de population et de développement dépend essentiellement du renforcement de la coopération entre tous les pays du monde, sur une base durable et dans le respect mutuel tout en tenant compte des principales caractéristiques de chaque société et de son échelle de priorités.

Tout en nous félicitant des objectifs du Programme d'action, nous tenons à souligner la nécessité d'allouer des ressources financières supplémentaires pour réaliser les objectifs fixés et concrétiser les aspirations de nos peuples à un développement durable. Outre les exigences du développement durable, les pays en développement, qui subissent plus que les autres les pressions démographiques, doivent faire face au fardeau de l'endettement et du service de la dette. Le potentiel de ces pays s'en trouve diminué et les ressources dont ils disposent pour financer les projets d'environnement et de population diminuent d'autant. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'appel lancé par le Président de la Tunisie à la communauté internationale pour qu'elle investisse le montant du service de la dette des pays en développement dans les programmes d'environnement et de population, conformément aux objectifs du Programme d'action. À cet égard, la Tunisie prend note avec satisfaction qu'un certain nombre d'États sont prêts à agir dans le sens de cette proposition. Elle espère aussi que l'intervention sera plus marquée et plus large.

Aujourd'hui, les problèmes de population sont étroitement liés au phénomène d'explosion démographique que subissent de nombreux pays en développement. Ce phénomène a des répercussions et des incidences auxquelles il faut accorder toute l'attention voulue. Je songe en particulier au problème des migrations internationales. Étant donné toutes les ramifications du problème des migrations, la Tunisie estime qu'il faut absolument maîtriser ce phénomène. C'est une priorité à laquelle la communauté internationale doit accorder toute son attention, car c'est un phénomène qui a de nombreuses répercussions, tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil.

On ne maîtrisera pas ce phénomène tant que les conditions ne seront pas propices dans les pays d'origine à une croissance soutenue et à la création d'emplois produc-

tifs au niveau requis. D'où la responsabilité qui incombe aux pays en développement comme aux pays développés de maîtriser ce phénomène sur la base d'une coopération étroite entre toutes les parties en cause, d'autant plus que les projections démographiques pour les deux prochaines décennies nous portent à croire que la problématique des migrations continuera de se poser et que les mesures proposées par le Programme d'action ne permettent pas de s'attaquer à tous les problèmes à la fois. C'est la raison pour laquelle, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Tunisie a appelé à l'organisation d'un colloque international qui regrouperait tous les pays concernés par le problème des migrations pour en examiner tous les aspects. En effet, nous considérons qu'il est du devoir de la communauté internationale d'accorder plus d'importance et de soin au statut et à l'avenir des communautés travaillant à l'étranger, non seulement en raison de leur contribution à l'économie du monde développé, mais aussi parce que les droits de l'homme sont en jeu.

Nous lançons à nouveau cet appel, qui a du reste reçu l'appui de nombre d'États et d'organisations, et nous appelons l'Assemblée générale à adopter, à la présente session, une résolution visant à convoquer une conférence internationale sur les migrations et à la préparer pour qu'elle puisse avoir lieu avant 1997.

La question de population, qui a toujours occupé une place privilégiée parmi les priorités des programmes de développement, prend aujourd'hui la prépondérance absolue, au niveau national et dans les instances internationales, eu égard à ce qu'elle représente dans l'équation du développement durable. Cette question exige une politique de population qui vise, non seulement à rationaliser la croissance démographique, mais aussi à améliorer les conditions de vie du citoyen pour qu'il connaisse la prospérité grâce à une meilleure répartition des ressources, à la création d'emplois productifs et à la généralisation des services culturels et de santé.

À cet égard, la Tunisie appelle au renforcement de la coopération entre tous les États du monde, par l'échange de données d'expérience dans ce domaine et par l'élaboration d'une stratégie qui tienne compte des intérêts de tous, ceux des pays en développement surtout. C'est ainsi que la communauté internationale pourra créer et renforcer les perspectives d'un développement harmonieux pour les pays du Nord et du Sud.

M. Azikiwe (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a environ deux mois maintenant que la communauté inter-

nationale s'est réunie au Caire, en Égypte, à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement, en vue d'élaborer un plan d'action sur 20 ans pour traiter les questions de population et de développement. Nous nous sommes rendus au Caire avec de grands espoirs, tout en étant conscients de la nature critique de notre tâche et des controverses entourant certaines questions dont était saisie la Conférence. Toutefois, grâce à un esprit de concession mutuelle et de tolérance, grâce à une atmosphère propice à la compréhension internationale, nous avons pu aboutir à un Programme d'action adopté par consensus.

Nous sommes à présent saisis du rapport de la Conférence. Nous rendons hommage au Président de la Conférence, le Président Moubarak, au Bureau et à sa Secrétaire général pour avoir mené la Conférence vers une conclusion heureuse. Il faut dire cependant que ce succès a été obtenu grâce à des négociations ardues, depuis les sessions du Comité préparatoire jusqu'à la Conférence finale. À l'issue des négociations, le cadre conceptuel du Programme d'action a été modifié, notamment, pour aborder des questions générales relatives au développement et à la santé. Les aspects moraux et éthiques de certaines questions présentées inévitablement par un certain nombre de délégations ont presque paralysé la Conférence. Dans ces conditions, il semblerait que le consensus auquel nous sommes parvenus et qui a comblé l'écart entre les groupes aux intérêts divergents a été héroïque. Il faut espérer que la présentation de ce rapport ne rouvrira pas le débat, mais nous permettra d'aller de l'avant dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

La délégation nigériane s'est associée au consensus en adoptant le rapport de la Conférence, étant entendu que l'on respecterait dûment la souveraineté nationale et les différences dans les législations nationales, ainsi que les valeurs religieuses et culturelles lors de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence.

En outre, notre délégation estime que toute politique constructive en matière de population doit être axée sur les gens. Nous reconnaissons également que la promotion des femmes et l'égalité entre les sexes sont essentiels pour assurer un développement durable. En tant que pays en développement très peuplé, le Nigéria ne peut qu'être un partenaire actif dans la recherche d'une solution aux problèmes de population et de développement durable.

Notre voeu ardent est que le Programme d'action ainsi adopté soit appuyé par un soutien financier, comme cela a été envisagé. Il conviendra également que les pays donateurs fixent des objectifs précis d'assistance visant à améliorer

l'accès des fillettes à l'éducation sur un pied d'égalité, à réduire la mortalité infantile et maternelle, et à fournir des services de santé génésique appropriés et efficaces. À cet égard, nous demandons instamment une amélioration de la coopération interinstitutions entre le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds international pour le développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, et d'autres institutions compétentes du système des Nations Unies, afin d'assurer une mise en oeuvre globale et efficace du Programme d'action non seulement au niveau international mais également aux niveaux régional et national.

Nous espérons que l'élan généré et la volonté politique manifestée au Caire marqueront la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing, en 1995, et le Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu à Copenhague en 1995, où les questions relatives à la population et au développement seront à nouveau abordées.

Je recommande l'adoption de ce rapport.

M. Mongbé (Bénin) : Prenant la parole après d'excellents orateurs, et tout spécialement après mon frère, l'Ambassadeur Lamamra de l'Algérie, qui s'est exprimé à cette même tribune au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, les propos que je tiendrai ne seront que des compléments à toutes les observations pertinentes et à toutes les propositions intéressantes que vous avez entendues lors de ce riche débat relatif à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue dans la belle et historique capitale de l'Égypte en septembre dernier.

Après les solides jalons sur la voie de la réalisation du développement durable que sont la mémorable Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en juin 1992, la création de la Commission du développement durable par le Conseil économique et social et la tenue de ses première et deuxième sessions, respectivement en 1993 et en 1994, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, organisée à Bridgetown (Barbade) en avril et mai 1994, et l'adoption à Paris, le 17 juin 1994, de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, il est indéniable que la Conférence internationale sur la population et le développement est un nouveau repère qui vient compléter

les balises déjà en place et qui seront renforcées par les résultats du Sommet mondial pour le développement social, en mars 1995 à Copenhague, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, en septembre 1995, et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains à Istanbul, en juillet 1996.

La Conférence du Caire n'aurait pas été couronnée de succès sans l'engagement personnel du Président Hosni Moubarak, les remarquables dispositions prises par le Gouvernement égyptien et la traditionnelle hospitalité chaleureuse du peuple égyptien, dont la glorieuse histoire millénaire se passe de commentaire. Ma délégation voudrait leur exprimer une fois encore toute sa reconnaissance et son admiration.

Une mention spéciale mérite d'être faite à Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence, épaulée par une équipe de collaborateurs compétents et efficaces dont le concours précieux n'a pas fait défaut aux participants.

Que dire du dévouement sans borne de M. Fred Sai du Ghana, Président de la Grande Commission, et des Ambassadeurs Nicolaas Biegan, des Pays-Bas et Lionel Hurst, d'Antigua-et-Barbuda, Présidents des deux Groupes de travail, qui ont fait preuve d'une habileté diplomatique exceptionnelle pour sauver la Conférence de ses crises à répétition.

Maintenant que les projecteurs de l'actualité ne sont plus braqués sur les participants à la Conférence internationale sur la population et le développement, nous pourrions avec beaucoup plus de calme et de sérénité faire l'analyse du déroulement des travaux et des résultats auxquels nous sommes parvenus au niveau du Programme d'action.

Ma délégation voudrait tout d'abord, déplorer le fait que, malgré toutes les dispositions et précautions prises par le système des Nations Unies et par le pays hôte, la Conférence a failli glisser vers une non-rencontre, parce que, intentionnellement ou involontairement, l'attention a été détournée sur certaines questions somme toute secondaires par rapport à l'ordre du jour de la Conférence et au contenu de ce qu'était le projet de Programme d'action.

En effet, grand était l'émoi qui s'était emparé de toutes les délégations durant les cinq premiers jours de la Conférence, où aucune formulation acceptable par toutes les parties n'était trouvée aux questions relatives à l'avortement, au contrôle de la fécondité, à la sexualité et à la santé en matière de reproduction, pour ne citer que celles-là. Cinq jours de tensions et d'intenses consultations auraient pu servir à approfondir utilement la réflexion sur l'adéquation

de la population et du développement. Toutefois, ces journées épiques ont eu le mérite de clarifier les positions et de tirer des leçons qui ne manqueront pas d'éclairer nos lanternes pour de pareils exercices dans le futur.

C'est le lieu d'apprécier à sa juste valeur la contribution incommensurable des forces religieuses et morales qui ont aidé à trouver des solutions humaines à d'épineux problèmes, dont l'issue, sans leur apport, aurait pu nous amener plus loin que nos intentions de simples spécialistes. Je salue tout particulièrement, du haut de cette tribune, le profond sens des responsabilités de S. S. le pape Jean-Paul II, qui n'a pas manqué de tirer sur la sonnette d'alarme au moment où le débat, avant même la Conférence, avait pris des accents surréalistes.

Malgré toutes les péripéties, il convient de se féliciter du consensus auquel nous sommes parvenus, laborieusement il est vrai, qui a permis l'adoption du Programme d'action. En tant que tel, le Programme est un chef-d'oeuvre de compromis, et heureusement pas de compromission, c'est-à-dire un ensemble de concessions de tous les acteurs de la Conférence. Il n'est donc guère surprenant que certains expriment leur déception ou leur insatisfaction envers le contenu du Programme d'action, qui doit être compris et considéré comme un document d'orientation générale conçu pour aider les États à élaborer un programme d'action national en matière d'adéquation de la problématique de la population avec celle du développement. Il n'a aucun caractère juridiquement contraignant, bien qu'il engage la communauté internationale à atteindre des objectifs qualitatifs dans trois domaines qui sont intimement liés, à savoir l'éducation, en particulier celle des femmes en âge de procréer et des filles, la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle et la promotion de mesures et actions visant à l'accès universel à la planification familiale et aux services de santé en matière de reproduction.

Ma délégation, tout en soulignant ces trois objectifs qualitatifs, aurait souhaité que l'accent eût été mis davantage sur les problèmes de développement. En effet, la Conférence s'est plus préoccupée de la maîtrise du rythme de la croissance démographique que de toute autre question. Certes, la maîtrise du rythme est peut-être rassurante, mais nous ne devons pas oublier que, dans le cas de l'Afrique, le niveau de densité de peuplement économiquement utile est loin d'être atteint. Que cessent les prophéties de Cassandre sur ce continent, qui, pendant des siècles, a perdu des cerveaux utiles et des bras valides au profit d'autres parties du monde, dans des conditions que le cadre actuel m'évoque.

Le véritable problème que la communauté internationale doit aider l'Afrique à résoudre en matière de population et de développement pourrait être résumé en quatre points : la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes, l'amélioration de la qualité des ressources humaines capables de promouvoir le développement national, sous-régional et continental, la définition d'une stratégie de développement capable de susciter l'adhésion et la participation effective de toutes les couches de la population et la démocratisation du pouvoir politique en vue de garantir les libertés individuelles, le respect des droits de l'homme et l'édification d'un État de droit promoteur d'une stabilité des institutions et fer de lance d'un développement économique et social.

Ma délégation espère vivement que, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action, les efforts et actions seront conjugués pour combler les insuffisances et les lacunes et prendre en considération les omissions. Le débat actuel en séance plénière de notre auguste assemblée est déjà une contribution dans ce sens. En outre, la première phase de la mise en oeuvre du Programme d'action doit être reflétée dans le projet de résolution en cours d'élaboration au niveau de la Deuxième Commission.

Ce projet de résolution doit donner des indications claires sur les rôles, les responsabilités, les mandats et les avantages comparatifs des organes intergouvernementaux compétents, notamment la Commission de la population, d'une part, et des organes du système des Nations Unies, d'autre part, qui s'occupent des questions de population et du développement : j'ai nommé le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Ces indications doivent prendre en compte les dispositions de la résolution 48/162 relative aux mesures complémentaires pour la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les secteurs connexes.

En ce qui concerne la Commission de la population, il importe de procéder à trois opérations liées qui découlent des résultats de la Conférence du Caire : élaborer les nouveaux termes de référence et le mandat de la Commission pour qu'elle passe du statut d'organe d'experts à une structure intergouvernementale, prendre en compte la dimension du développement dans la nouvelle dénomination, à savoir «Commission de la population et du développement», et porter à 53 le nombre des États Membres qui siègeront au sein de la Commission pour un mandat de trois ans. Une telle transformation de l'actuelle Commission de la popula-

tion aidera à un suivi correct de la mise en oeuvre du Programme d'action et à la sauvegarde de la transparence dans les prises de décisions.

Par ailleurs, ma délégation estime que le problème du divorce ou de la séparation du FNUAP et du PNUD, encore unis par un même Conseil d'administration ou Comité exécutif, ne saurait être tranché au cours de cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Les deux partenaires pourraient se supporter mutuellement jusqu'à l'examen du bilan de la mise en oeuvre de la résolution précitée, avant d'amorcer, éventuellement, le processus de détachement. Mais, si la tendance générale est d'aboutir dès maintenant à deux organes exécutifs indépendants, ma délégation ne s'y opposerait pas. Comme d'habitude, elle fera preuve de souplesse, d'esprit de compréhension et de responsabilité.

Quelle que soit la décision qui sera prise, le Bénin espère que, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action, les activités du FNUAP seront, désormais, beaucoup plus axées sur la lutte contre la pauvreté et la réalisation des projets de développement à la base que sur toutes autres formes d'intervention dont l'impact direct sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations n'est pas immédiatement sensible, que dis-je, palpable.

En conclusion, je voudrais réaffirmer la position du Bénin de participer d'une façon responsable à la recherche patiente de solutions humainement acceptables à la problématique de la population et du développement, qui constitue à maints égards un des paramètres importants du développement durable.

M. Azwai (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais saluer le succès de la Conférence internationale sur la population et le développement et saisir cette occasion pour exprimer les remerciements de ma délégation au Président Hosni Moubarak, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République arabe d'Égypte, pour les efforts qu'ils ont faits afin que la Conférence soit couronnée de succès. Je voudrais également exprimer notre gratitude à Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence, pour les efforts qu'elle a déployés, ainsi qu'à tous ses collaborateurs, en particulier M. Fred Sai, Président du Comité préparatoire, et ses collègues.

Les politiques démographiques ont des liens étroits avec la croissance économique, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Il est vrai qu'un esprit de détente et de compréhension a tendance à prévaloir nouvellement dans les relations internationales, mais nous devons reconnaître que cet esprit

ne s'étend pas à tous les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale. De nombreux problèmes économiques et sociaux n'ont pas encore été résolus et la situation générale de la croissance économique n'est guère rassurante, notamment dans de nombreux pays en développement où les objectifs de développement ne sont pas encore réalisés. Compte tenu de cette situation, il est nécessaire de déployer des efforts résolus et concertés pour encourager la coopération dans tous les domaines afin de formuler et de mettre en oeuvre des politiques démographiques qui garantissent prospérité et progrès à toutes les sociétés.

Toute politique de développement devrait être axée en premier sur l'être humain, qui en est le moyen et l'objectif. Il est inadmissible que la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme soient le lot d'un quart de la population mondiale, dont la plupart vit dans le tiers monde. Il est également inadmissible que les trois quarts des revenus mondiaux reviennent à 16 % de la population mondiale, à savoir celle des pays développés. Ces conditions ne peuvent conduire à un développement juste et durable. Par conséquent, il incombe à tous les pays de repenser leur politique et leur stratégie économiques afin d'accélérer et de renforcer la croissance économique internationale et de réaliser un développement équitable.

Mon pays a toujours considéré l'être humain comme la plaque tournante de toutes les questions économiques, sociales et politiques. Voilà pourquoi les questions démographiques ont toujours fait partie intégrante des efforts du développement social et économique général de la Libye en vue d'améliorer le niveau et la qualité de vie de tous les membres de la société sans distinction. Nous n'avons épargné aucun effort pour atteindre cet objectif dans le cadre de la coopération internationale et régionale dans les domaines de la croissance économique et du développement durable.

Mon pays a toujours attaché une priorité extrêmement élevée à la question démographique. Nous l'avons montré en investissant dans des domaines tels que l'éducation, la formation, l'intégration des femmes à toutes les activités sociales, les soins de santé en général, le logement, le développement rural et les soins de santé offerts aux femmes et aux enfants et dans bien d'autres domaines du développement humain. Cela a eu pour résultat d'augmenter en peu de temps le niveau de vie de la population. Le taux de scolarisation s'est accru et le taux de participation des femmes aux activités scolaires a atteint 48,7 % à tous les niveaux d'éducation au cours de l'année scolaire 1992-1993. Nous avons également atteint des niveaux sans précédent dans le domaine des soins de santé offerts à tous les citoyens. Mon pays s'est toujours soucié de fournir un loge-

ment adéquat et salubre à toutes les familles, car il est convaincu que le logement est un besoin essentiel de l'homme. Voilà pourquoi nous faisons tout en notre pouvoir pour fournir à chaque citoyen un logement, des moyens de transport et des débouchés de travail, soit l'essentiel pour qu'il puisse vivre dans la liberté et la dignité.

M. Gujral (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

Pour réaliser ces objectifs, nous avons élargi les programmes de logement qui étaient en vigueur depuis les années 70 et alloué les crédits nécessaires pour la construction de blocs d'habitation. Les banques et les coopératives de logement offrent également des services de financement aux particuliers qui souhaitent construire leur maison. Conformément à notre politique en matière de logement, les familles pauvres et celles qui vivent uniquement de leurs prestations de sécurité sociale sont logées gratuitement. Nous avons ainsi réussi à loger adéquatement chaque famille libyenne et éliminer tous les taudis et bidonvilles qui entouraient les grandes villes. En vérité, les efforts de la Jamahiriya arabe libyenne dans ce domaine sont un exemple à suivre. En outre, toutes les personnes admissibles peuvent bénéficier d'avantages sociaux, notamment dans les services publics qui constituent l'un des secteurs les plus importants des programmes de développement mis en oeuvre ces dernières années.

Mon pays attache également une importance particulière au développement des zones rurales afin de limiter les migrations internes et d'atténuer les goulots d'étranglement et les problèmes dont sont affligées les grandes villes. Nous avons pu inverser quelque peu le mouvement de migration interne. Ces efforts seront achevés lorsque nous aurons complété le grand projet de rivière artificielle qui amènera de l'eau du fond du désert vers les terres arables au nord du pays, sur les côtes de la Méditerranée.

L'Organisation des Nations Unies a toujours été la source d'approches novatrices. De nombreuses idées formulées par l'ONU ont été adoptées par la communauté internationale et incorporées dans la législation nationale de divers pays. Les conférences et les événements prévus en 1995 et en 1996, ainsi que ceux de cette année, fourniront l'occasion d'évaluer les progrès réels et d'analyser de façon scientifique les obstacles qui ont entravé la mise en oeuvre des plans et stratégies de développement.

Le plan général et les paramètres de ce que nous avons à faire sont suffisamment précis. C'est dans le domaine de la mise en oeuvre qu'il faut axer nos efforts à l'avenir. Les organes de l'ONU doivent jouer un rôle accru pour inverser

les tendances négatives qui règnent dans le monde en évaluant les défis sur un plan pratique. L'ONU doit jouer un rôle prépondérant pour renforcer le développement social dans un cadre intégré qui tienne compte du concept mondial du développement.

Alors que la communauté internationale, dans le cadre des principes directeurs de l'ONU, s'efforce d'intégrer la personne humaine dans les plans de développement et d'élever les niveaux de vie, un des plus importants organes de l'Organisation, c'est-à-dire le Conseil de sécurité, a adopté des résolutions qui imposent des embargos contre certains peuples. Les effets de ces embargos sont ressentis le plus vivement par les secteurs les plus vulnérables de la société, soit les enfants, les femmes et les vieillards. Par exemple, l'embargo imposé à mon pays par le Conseil de sécurité a causé de grandes souffrances à tout un peuple et d'importants dommages, évalués à des milliards de dollars, à tous les secteurs économiques et sociaux. De plus, la pénurie de sérums intraveineux et d'autres médicaments est la cause de nombreux décès dans les divers hôpitaux de la Jamahiriya, dont celui de plus de 350 nourrissons et de 150 femmes mortes en couches. Sans compter les accidents aériens survenus lors de vols civils nationaux par suite du manque de pièces détachées, dont le Conseil de sécurité interdit l'exportation vers la Libye.

Certains chapitres du Programme d'action de la Conférence du Caire, surtout ceux qui affirment l'importance de l'être humain et son droit au développement, sont raisonnablement bien équilibrés. D'autres, par contre, le sont moins, notamment ceux qui se rapportent aux questions religieuses, culturelles ou morales dont le caractère diffère d'une société à l'autre. Sur la base de nos valeurs, enseignements et principes religieux qui préconisent la liberté, la justice et l'égalité, ma délégation souhaite réitérer ce qu'elle a affirmé à la Conférence du Caire, c'est-à-dire que les politiques et les programmes en matière de population doivent viser l'instauration d'un équilibre entre la population, le développement et les ressources dans le contexte du respect des valeurs, des croyances religieuses, des traditions sociales et des lois nationales de tous les peuples. Aucune nation ni aucune culture n'a le droit d'imposer ses vues ou ses opinions à une autre. Les individus doivent s'épanouir dans la dignité au sein d'une vie familiale normale et saine, conformément aux principes de toutes les religions.

Les phénomènes modernes d'aliénation, de délinquance juvénile, de trafic d'enfants, d'abus des stupéfiants, de maladies transmises sexuellement comme le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) — notamment dans les pays développés — résultent de l'absence d'une vie fami-

liale normale et de la désintégration de l'unité familiale. Nous espérons que les prochaines conférences internationales, comme le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes, trouveront les solutions nécessaires à de tels problèmes.

Pour terminer, j'aimerais souligner que les recommandations du Programme d'action de la Conférence du Caire ne peuvent être mises en oeuvre que dans le contexte du respect des droits souverains de tous les États et d'une manière ne s'opposant pas aux croyances religieuses, aux valeurs culturelles, aux lois nationales et aux priorités économiques et de développement de chacun d'eux.

M. Horoi (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation se félicite de l'occasion offerte par la tenue du débat actuel pour s'arrêter sur les réalisations de la récente Conférence internationale sur la population et le développement et pour exprimer l'appui vigoureux de mon pays, les Îles Salomon, au Programme d'action qui y a été adopté.

À l'instar des nombreux orateurs m'ont précédé, je souhaite dire officiellement que mon pays considère le processus de la Conférence internationale ainsi que la Conférence elle-même comme une réalisation d'une très grande importance. La communauté internationale est redevable d'une partie d'un tel succès aux hôtes de la Conférence, le Gouvernement et le peuple égyptiens, auxquels nous devons exprimer notre gratitude et notre reconnaissance. Les Îles Salomon sont heureuses d'avoir participé pleinement aux préparatifs du Caire dès les premières phases du processus. Dès que le mandat global de la Conférence a été défini et que le processus préparatoire de fond a été mis en place, il nous a semblé évident que l'objectif de la Conférence serait important pour nous. Cela s'est certainement avéré. J'aimerais saisir cette occasion pour en expliquer les raisons.

Les Îles Salomon comptent moins de 350 000 habitants. Pour la plupart des autres pays, cela ne présenterait aucun problème. Parallèlement à cette population relativement peu nombreuse, notre taux de croissance est de 3,5 %. Cela signifie pour les Îles Salomon que leur population doublera en 20 ans et les place dans le groupe de pays ayant le plus fort accroissement démographique. Les conséquences de ce rapide accroissement démographique pour un petit pays parmi les moins avancés comme les Îles Salomon ont conféré une importance particulière au déroulement et aux résultats de la Conférence. Cela s'est révélé particulièrement exact compte tenu de l'accent mis par la Conférence sur l'examen des besoins relatifs à la qualité de vie de tous

les peuples, quelle que puisse être la dimension de l'ensemble de la population nationale des pays.

Dans le cours de ses préparatifs pour la Conférence du Caire, notre délégation a été très heureuse d'œuvrer étroitement avec d'autres délégations provenant de pays insulaires voisins du Pacifique, dont beaucoup font face à une situation et à des défis similaires en matière de population et de développement. Pour un grand nombre d'entre nous, le processus de la Conférence du Caire a suscité notre première participation internationale à une conférence sur la population. Quatorze délégations provenant de pays insulaires du Pacifique se sont rendues à la Conférence du Caire, nombre non négligeable par rapport à l'ensemble des 183 délégations qui y ont participé, alors que trois délégations des pays insulaires du Pacifique étaient présentes à la Conférence sur la population tenue à Mexico en 1984. Nous avons été très heureux d'œuvrer en étroite collaboration avec nos voisins du Pacifique et de mettre au point des positions communes sur divers aspects du Programme d'action, tant lors des sessions du Comité préparatoire que lorsque la Grande Commission de la Conférence a achevé ses travaux sur le Programme d'action. L'adoption, par les pays de la région du Pacifique, de la Déclaration de Port-Vila sur la population et le développement durable, en novembre 1993, a offert un autre exemple de coopération au sein de notre région et d'attachement aux objectifs de la Conférence.

Par suite de leurs efforts collectifs, les délégations du Pacifique ont éprouvé la sensation qu'elles avaient une influence sur le Programme d'action du Caire et sur ses orientations. Nous disposons maintenant, dans le Programme d'action, d'une charte détaillée mais réaliste des mesures que chaque membre de la communauté internationale doit prendre pour concrétiser les espoirs et les promesses si clairement formulés au Caire. Je suis heureux de pouvoir dire que les Îles Salomon acceptent pleinement les défis inscrits dans le Programme d'action. Nous sommes parfaitement conscients que c'est à nous avant tout, en tant que pays, de tenir ces promesses. En même temps, nous devons aussi accepter les réalités inhérentes à notre situation.

L'atteinte des objectifs quantitatifs définis dans le Programme d'action constituera une tâche importante pour mon pays. La fourniture de services d'éducation et de soins de santé essentiels à tous les Salomoniens représente certainement l'objectif que nous visons. La réalisation de cet objectif au cours de la période de 20 ans que durera le Programme d'action exigera de notre part une volonté permanente ainsi que l'appui ferme et croissant de nos

partenaires de développement, tant au plan bilatéral que multilatéral.

C'est pourquoi nous saluons l'engagement pris dans le Programme d'action par la communauté internationale dans son ensemble et les pays en développement en particulier, en vertu duquel ils apporteront une contribution entière et constante allant dans le sens de nos efforts. Sans un tel engagement, le Programme d'action aurait peu de signification pour nous et pour de nombreux autres pays en développement.

Qu'il me soit permis de faire allusion, dans le contexte de l'appui international, à l'assistance que reçoivent les Îles Salomon pour leur développement, en particulier des organisations internationales. Nous saluons avec une très sincère gratitude l'assistance que nous recevons du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement et de tous les autres fonds et institutions spécialisées travaillant dans les domaines de la population et du développement.

Nous tenons particulièrement à remercier de son action le Bureau régional du FNUAP pour le Pacifique Sud, qui est basé à Suva, aux Fidji. Son directeur régional, M. Faysal Abdel-Gadir, et son personnel très compétent et très dévoué méritent d'être vivement félicités de leur travail, que ce soit dans le cadre du Programme du FNUAP pour la région ou des préparatifs de la Conférence du Caire. Il convient également de mentionner le travail remarquable accompli par l'équipe d'appui du FNUAP pour le Pacifique. Ce groupe de spécialistes en matière de population et de développement, empruntés à toutes les grandes institutions des Nations Unies, fournissent un appui essentiel à notre propre personnel national.

Je ne voudrais pas terminer sans exprimer la profonde reconnaissance de mon pays à Mme Nafis Sadik, tant en sa qualité de directrice du FNUAP que pour le rôle qu'elle a joué en tant que Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'autorité et la détermination dont elle a fait montre durant de nombreuses années pour soutenir la cause de la population et du développement s'inscrivent dans la plus noble tradition des Nations Unies.

Il en va de même du résultat de la Conférence du Caire. Grâce au processus de la Conférence, la communauté internationale — pays, groupes non gouvernementaux et système des Nations Unies — a montré qu'elle était capable de s'attaquer aux défis de notre temps et de parvenir à un

accord sur des mesures spécifiques destinées à résoudre les problèmes que nous connaissons tous. Mon pays a été fier de participer à ce grand effort et il est décidé à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence.

M. Swain (Îles Marshall) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais à nouveau féliciter le Président ainsi que les autres membres du Bureau de l'Assemblée; j'aimerais en particulier rendre hommage au Président pour la façon dont il dirige les débats de l'Assemblée.

Je saisis également cette occasion pour exprimer une fois de plus la profonde reconnaissance de ma délégation au Gouvernement et au peuple égyptiens pour la chaleureuse hospitalité et l'amabilité dont ils ont tout de suite fait preuve à notre égard lors de notre séjour au Caire. Les excellentes dispositions prises par Mme Nafis Sadik et ses collaborateurs compétents — dont certains sont présents aujourd'hui dans cette salle — ainsi que leurs efforts inlassables à cette occasion méritent également d'être reconnus et salués.

Je commencerai ma brève déclaration aujourd'hui en rappelant ce que la Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement a fait remarquer fort à propos au Caire, à savoir que la Conférence a été un événement historique pour tous ceux qui sont concernés par les questions de population et de développement, et pour les milliards de personnes qui comptent sur nous pour les aider à réaliser leurs espoirs d'avenir.

L'accord des délégations a conduit à l'adoption d'un Programme d'action qui a été décrit ultérieurement comme une politique internationale élargie en matière de population et de développement. Le fait qu'on a pu constater au Caire qu'il régnait un esprit de compromis et de consensus, esprit qui doit être notre guide au stade de la mise en oeuvre, est implicitement contenu dans cette description.

Je voudrais maintenant souligner plusieurs points relatifs aux questions de population et de développement soulevées au Caire par le Ministre de la santé et de l'environnement de mon pays, questions qui sont d'une grande importance pour la République des Îles Marshall et qui doivent être traitées aussi rapidement que possible. Elles comprennent la santé génésique, le renforcement du pouvoir d'action des femmes, l'éducation des adolescentes et le renforcement des capacités. Le lien extrêmement étroit entre toutes ces questions dans le cadre plus large du développement durable en général a justifié leur inclusion dans le Programme d'action.

Nous avons participé à la Conférence du Caire pleins d'espoir, espoir de voir se dégager des solutions aux contraintes particulières auxquelles est en butte le développement d'environnements insulaires tels que le nôtre. Nous espérons toujours voir effectivement se réaliser nos aspirations au stade de la mise en oeuvre, qui exigera un élan similaire à celui dont nous avons été témoins au Caire. Je pourrais ajouter que les contraintes auxquelles nous sommes confrontés sont encore aggravées par un taux de croissance démographique qui est actuellement l'un des plus élevés de notre région — 4 % par an.

Il va sans dire que l'élan requis exigera d'aller jusqu'au bout des engagements pris pour que se concrétise pleinement l'expression communément utilisée de «nouveau partenariat mondial». Si j'ai bien compris, un tiers des ressources nouvelles et additionnelles nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'action sont supposées venir de sources extérieures. Ce sera le catalyseur de la mise en oeuvre effective du Programme.

À la fin de la Conférence du Caire, Mme Sadik nous a informés avec enthousiasme que son bureau n'épargnerait aucun effort pour mener à bonne fin la mise en oeuvre du Programme d'action. Il s'agit là d'un engagement extrêmement prudent, et nous appuyons ses efforts. Ce faisant, nous nous rendons pleinement compte toutefois de la nécessité de prendre immédiatement des mesures de suivi à la Conférence du Caire à tous les niveaux afin d'assurer la pleine participation de toutes les parties concernées. À cet égard, nous avons consulté officieusement le représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) basé à Suva, aux Fidji, sur la manière dont le travail de suivi devrait commencer dans notre région. Nous sommes en fait très impatients de connaître le meilleur moyen de compléter ou d'améliorer les mesures nationales en cours grâce à l'expérience et aux connaissances spécialisées extérieures.

Dans cet ordre d'idées, nous pensons que si les rôles, les responsabilités et les mandats de tous les organes pertinents des Nations Unies s'occupant des questions de population et de développement devraient être examinés et renforcés à la lumière du processus de la Conférence, de manière à refléter les réalités actuelles, la mise en oeuvre des dispositions spécifiques du Programme d'action devrait commencer immédiatement. Cet examen institutionnel devrait se faire avec la participation de la Commission de la population qui, à notre avis, devrait être revitalisée et restructurée pour devenir une commission de la population et du développement, à l'instar de la Commission du développement durable. L'élargissement de sa composition,

toutefois, devrait être examiné soigneusement en tenant compte de la transparence.

La proposition de création d'un conseil d'administration distinct du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) nous intéresse vivement. Nous notons que certaines délégations ont exprimé des réserves sur la question, et nous pensons qu'il vaudrait mieux entreprendre l'examen de la création d'un tel conseil après une étude attentive de tous les autres conseils dont la création a été demandée dans la résolution 48/162, et ce d'autant plus que nous n'avons pas le temps de le faire à la présente session de l'Assemblée.

Nous avons compris à la Conférence du Caire que d'importantes différences culturelles, religieuses et philosophiques nous séparent s'agissant des questions de population; néanmoins, nous avons fait preuve de détermination pour trouver des solutions aux questions démographiques communes qui doivent être traitées immédiatement et qui entravent notre capacité à fournir de meilleures conditions de vie à nos citoyens. Le Programme d'action, qui, à notre avis, met l'accent sur la souveraineté nationale, en est la preuve. Il faut que nous défendions tous les principes énoncés au chapitre II du Programme.

Le moment est venu d'entreprendre les travaux de suivi à tous les niveaux et de veiller à la pleine participation de toutes les parties intéressées afin de préparer un monde meilleur pour les générations futures.

M. Pibulsonggram (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation thaïlandaise, qu'il me soit d'abord permis de présenter mes sincères félicitations à Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi qu'à ses collègues du Secrétariat pour les efforts immenses qu'ils ont déployés afin que la Conférence soit un succès. Mme Sadik mérite pleinement nos remerciements et notre hommage.

Ma délégation tient aussi à exprimer ses remerciements à l'Égypte pour avoir accueilli la Conférence au Caire.

La Conférence internationale sur la population et le développement a mis au point un Programme d'action très important et complet, qui reprend de façon concrète et détaillée les nouveaux concepts de développement tels qu'envisagés dans les accords internationaux conclus lors de précédentes conférences des Nations Unies. Il fournira des contributions et des intrants substantiels au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doivent toutes deux avoir lieu

en 1995, et à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui doit se tenir en 1996. Son programme d'action représente un autre pas important dans l'étude des liens existant entre la population, la croissance économique durable, le développement durable et le renforcement du pouvoir d'action des femmes. Il reflète la prise de conscience internationale croissante de ce que la population, la pauvreté, les schémas de production et de consommation ainsi que l'environnement sont si étroitement liés les uns aux autres qu'aucun d'eux ne peut être envisagé isolément. Il reconnaît également que tant les pays développés que les pays en développement ont des responsabilités partagées mais différentes en ce qui concerne la réalisation d'un développement durable.

Il est bien évident que la Conférence du Caire n'est pas une fin en soi. Elle inaugure une façon constructive et collective de traiter d'une myriade de questions relatives à la population mondiale. Son succès final dépend maintenant de la volonté des gouvernements, des communautés locales, des organisations non gouvernementales, de la communauté internationale et d'autres organisations et individus intéressés à faire du Programme d'action du Caire une réalité. À cet égard, ma délégation voudrait souligner la nature du véritable partenariat entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies dans le domaine des activités opérationnelles. Loin d'être ignoré, le rôle dynamique des organisations non gouvernementales et du secteur privé doit plutôt être reconnu comme un facteur important et peut-être essentiel de la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action.

La Thaïlande est prête à coopérer avec la communauté internationale dans la phase de mise en oeuvre du Programme d'action. Au niveau national, la Thaïlande a incorporé dans son plan national en matière de population le Plan d'action mondial sur la population adopté à la première Conférence mondiale sur la population tenue à Bucarest en 1974. En même temps, la Thaïlande a étudié et mis à jour ses politiques et ses stratégies démographiques pour qu'elles correspondent mieux au Plan d'action mondial révisé sur la population adopté à la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico en 1984. Les autorités pertinentes du Gouvernement thaïlandais examinent actuellement le Programme d'action du Caire et l'exécutent, quand c'est possible, sous forme de programmes et de projets concrets en faveur de notre Royaume.

La Thaïlande poursuit également une approche de développement intégré qui tient compte des liens étroits entre population, croissance économique durable et développement durable. Conformément au Programme d'action

du Caire qui, à juste titre, met l'être humain au centre du développement, nous pensons que c'est dans le développement des ressources humaines que se trouve la clef de cette démarche intégrée.

Dans le cadre de notre investissement dans les ressources humaines, la planification de la famille et les services de santé génésique ont été placés en tête de l'ordre du jour de la Thaïlande en matière de population; le renforcement du pouvoir d'action des femmes est un sujet qui retient également beaucoup l'attention. Nous nous félicitons des objectifs de la Conférence pour ce qui est notamment de réduire la mortalité maternelle et infantile et de garantir à tous l'accès à la santé génésique et aux services de planification familiale. Nous avons également mis l'accent sur l'importance d'un développement urbain écologiquement viable conformément aux objectifs du Programme d'action du Caire. Le développement urbain en Thaïlande revêt une importance particulière étant donné les migrations massives des zones rurales vers la ville qui se produisent dans ce pays. C'est pourquoi nous appuyons les recommandations de la Conférence concernant une assistance et une protection adéquates aux personnes déplacées.

La Thaïlande est convaincue que, en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Conférence, les pays en développement peuvent accomplir bien plus par la coopération qu'isolément. D'où l'importance particulière de la coopération Sud-Sud. Un exemple de la participation active de la Thaïlande à la coopération Sud-Sud est sa participation aux «Partenaires du développement : une initiative Sud-Sud», qui a été officiellement mise en place durant la Conférence et qui a connu un succès particulier dans le domaine de la planification de la famille. En mettant nos expériences et nos ressources en commun et en partageant les connaissances acquises avec d'autres nations, nous espérons promouvoir les objectifs de la Conférence.

La Thaïlande a aussi mis en place un programme actif d'appui aux activités de coopération technique entre pays en développement en général, et a joué un rôle actif dans l'organisation de programmes d'échange Sud-Sud en matière de population. Jusqu'à présent, cela s'est fait essentiellement sous forme de bourses en matière de planification de la famille au niveau communautaire. Nous prévoyons également d'accroître le nombre d'activités d'échange en matière de planification de la famille et de santé génésique, en donnant une priorité spéciale à nos voisins. Le Fonds des Nations Unies pour la population a versé une contribution de 1,2 million de dollars pour appuyer ces activités.

Au niveau international, pour récolter les avantages des délibérations du Caire sur l'application du Programme d'action, la volonté politique doit être étayée par des ressources financières provenant du secteur public comme du secteur privé, d'organisations non gouvernementales ou de la communauté internationale. Ceux d'entre nous qui sont en mesure d'accroître leur appui financier au Programme devraient le faire.

Enfin, la Thaïlande estime que la Commission de la population devrait jouer un rôle important dans le suivi, l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population, compte tenu surtout du fait qu'elle s'occupe de questions de développement et de planification du développement. Elle devrait le faire en collaborant et en coopérant étroitement avec la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

La Thaïlande attache une grande importance à la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et, comme nous l'avons déjà déclaré, les institutions gouvernementales thaïlandaises ont déjà mis en place un certain nombre de mesures conformes aux objectifs de la Conférence. Mais pour assurer le plein succès de la Conférence, un effort international concerté et coopératif est nécessaire. Ainsi, nous tenons à répéter que nous sommes prêts à nous joindre à la communauté internationale dans cette initiative afin de lier les questions de population de même que toute la planification et la mise en oeuvre du développement d'une façon intégrée et complète pour assurer un monde meilleur pour nos enfants et pour les générations futures.

Mme Leeds (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est reconnaissante de l'occasion qui lui est offerte de partager certaines de ses idées et de ses préoccupations au sujet de la tâche vitale que représente la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Au Caire, près de 180 pays sont convenus d'un Programme d'action axé sur l'avenir qui concrétise une nouvelle approche complète des questions relatives à la population et au développement. Cette nouvelle approche reconnaît à juste titre que les politiques en matière de population et de développement devraient accorder la priorité à la santé en matière de procréation, à la planification de la famille, à l'éducation des femmes, à l'amélioration de la survie des

enfants, au renforcement des familles et à la promotion du développement économique durable.

Ma délégation tient à féliciter Mme Nafis Sadik, M. Joseph Chamie et tout le personnel du secrétariat de la Conférence internationale sur la population et le développement pour le rôle important qu'il ont joué dans le succès obtenu par la Conférence du Caire. Nous remercions également le Gouvernement et le peuple égyptiens, qui ont été les hôtes chaleureux de cette conférence historique.

Alors que nous célébrons notre succès du Caire, il ne faut pas oublier que l'importance à long terme du Programme d'action dépend de la détermination de la communauté internationale dans le suivi de sa mise en oeuvre. La tâche n'est pas facile. Le Programme d'action a déterminé une série de recommandations ambitieuses sur des mesures de politiques et de programmes et pour mobiliser les ressources nécessaires pour faire progresser cette mise en oeuvre.

La réalisation des objectifs déterminés dans le Programme d'action et la pleine intégration de ses nombreux éléments importants nécessiteront des mesures durables et concertées des gouvernements et de leurs partenaires des organisations non gouvernementales, des institutions internationales et du secteur privé commercial. Les institutions des Nations Unies et les institutions financières internationales ont un rôle clef à jouer dans l'orientation de ce suivi, comme le souligne le chapitre XVI du Programme d'action du Caire. En particulier, ce chapitre porte sur deux priorités.

Premièrement, il met l'accent sur un suivi coordonné par les institutions des Nations Unies et les institutions financières internationales. La mise en oeuvre de la nouvelle approche globale de l'aide à la population nécessitera une réponse coordonnée d'un certain nombre d'institutions des Nations Unies, y compris le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Secrétaire général des Nations Unies devrait lancer un processus interorganisations pour définir clairement le rôle et les responsabilités qui incombent respectivement aux institutions et pour assurer de fréquentes consultations pragmatiques entre les institutions concernées. Il faut également une coordination améliorée entre les autres donateurs, y compris les institutions financières internationales. Cela devrait comprendre la coordination des donateurs sur

le terrain, avec la participation de fonctionnaires du gouvernement hôte, de façon à ce que les besoins de ce pays puissent être comblés par les ressources disponibles.

Deuxièmement, le chapitre XVI met l'accent sur la surveillance constante de la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous convenons tous qu'il est essentiel de mettre au point un système de surveillance pour suivre le progrès de la mise en oeuvre des recommandations et de la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action. Ma délégation insiste pour que trois points importants restent à l'esprit au moment de concevoir ce système de surveillance.

Premièrement, le système de surveillance devrait être actif plutôt que passif. En d'autres mots, la surveillance ne doit pas se résumer à présenter des rapports et la compilation des indicateurs. Les pays devraient identifier les politiques et les mesures qui font obstacle à la mise en oeuvre intégrale des recommandations du Caire, et les institutions des Nations Unies et autres partenaires de développement devraient utiliser cette information pour contribuer à surmonter ces obstacles.

Deuxièmement, les rapports de surveillance devraient être présentés de façon à encourager leur utilisation par les responsables politiques. Ces rapports devraient être concis et axés sur l'action et comprendre des données quantitatives et qualitatives. Il devraient être conçus pour exposer clairement les questions aux responsables.

Troisièmement, le système de surveillance ne devrait pas imposer un fardeau trop lourd pour les gouvernements. Les exigences à ce titre ont proliféré ces dernières années; elles doivent donc être harmonisées et consolidées pour alléger le fardeau des gouvernements et améliorer la qualité et la cohérence de l'information. Au sujet de la responsabilité du système de surveillance, ma délégation suggère de confier à la Division de la population, en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, selon le cas, l'initiative de la compilation de l'information sur la surveillance et de la publication d'un rapport périodique, tout au plus semestriel. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et autres institutions spécialisées dont le mandat est de fournir une aide au titre de programmes seraient des consommateurs importants de données de surveillance, ainsi que les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les médias et le public en général.

Nous avons hâte d'être les partenaires d'autres pays et d'institutions dans la mise en oeuvre intégrale de ce jalon qu'est le Programme d'action de la Conférence internatio-

nale sur la population et le développement. Notre responsabilité collective consiste à faire de cette vision une réalité.

M. Pak Gil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée est heureuse de l'occasion qui lui est donnée de partager ses vues avec d'autres États Membres sur le point 158 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement».

Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, j'aimerais rendre hommage à Mme Nafis Sadik, Administratrice du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et aux autres membres du personnel pour toute l'énergie qu'ils ont consacrée pour assurer le succès de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le FNUAP doit être en particulier félicité pour sa contribution positive aux questions de population au cours des 25 dernières années.

La Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en septembre dernier, a offert l'occasion exceptionnelle d'examiner toute la question de la population et des liens étroits qui l'unissent au développement durable; elle a posé un jalon important sur la voie de la promotion d'une meilleure compréhension et d'une sensibilisation accrue de la communauté internationale au sujet des relations entre les questions de population et de développement. Ces éléments ont distingué la Conférence du Caire des précédentes, qui se sont tenues en 1974 et en 1984.

Dans un esprit de consensus, la Conférence a également adopté le Programme d'action détaillant les objectifs, principes et buts doivent permettre d'apporter une solution au problème démographique, tâche essentielle pour la réalisation du développement durable. L'adoption du Programme d'action du Caire a démontré une vision commune et une approche globale intégrée à l'égard des questions relatives à la population et au développement; elle a constitué un jalon en ce qu'elle a fourni une base solide pour redynamiser l'action de la communauté internationale en vue d'assurer un développement durable.

Nous estimons que le succès de la Conférence du Caire contribuera à la réussite du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doivent se tenir l'année prochaine.

La communauté internationale se doit maintenant de concrétiser les résultats de la Conférence du Caire. À ce

sujet, nous pensons que, pour la mise en oeuvre du Programme, les points suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière :

Dans la mise en application du Programme d'action, chaque pays devrait donner la priorité à la formulation de politiques démographiques nationales conformes aux intérêts de son peuple et en accord avec sa situation et ses réalités spécifiques. La question démographique est liée aux êtres humains, ressource la plus précieuse et la plus importante pour la réalisation du développement suivi. La question démographique doit, dès lors, être traitée sur la base du respect de la volonté des peuples, en d'autres termes, sur une base librement consentie.

Dans chaque pays, dans chaque région, la paix durable est une condition préalable à la mise en oeuvre du Programme d'action. Les États Membres devraient s'abstenir de toute action militaire susceptible d'attiser les tensions et de conduire au déclenchement d'une guerre. Ils devraient créer un environnement pacifique propice à la mise en oeuvre du Programme d'action.

Il est également important de mobiliser les ressources financières suffisantes aux niveaux national et international pour réaliser le Programme d'action. À cette fin, les pays développés devraient respecter l'objectif consenti de 0,7 % du produit national brut pour l'aide officielle globale au développement. Ils devraient également donner l'exemple en créant un environnement économique international favorable pour permettre aux pays en développement d'accroître leurs ressources financières nationales grâce à une croissance économique soutenue.

Selon nous, la coopération Sud-Sud pourrait contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire. Nous enregistrons avec satisfaction le fait que ce programme souligne l'importance de la coopération Sud-Sud et le nouvel engagement pris pour octroyer des ressources financières internationales accrues pour développer cette coopération.

Pour assurer le succès de l'application des dispositions de la Conférence du Caire, il est également nécessaire de disposer d'un mécanisme efficace au sein des Nations Unies pour vérifier l'application du Programme d'action aux niveaux national, régional et international. Pour ce faire, il convient de désigner, au moment voulu, une organisation appropriée pour examiner et vérifier cette mise en oeuvre. À cette fin, ma délégation espère que le rôle de la FNUAP sera renforcé.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée reste attaché à la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire.

M. Abibi (Congo) : La délégation de la République du Congo souscrit entièrement à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 par le Représentant permanent de l'Algérie dans le cadre de l'examen par la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale du point intitulé «Conférence internationale sur la population et le développement».

Elle tient toutefois à saisir l'occasion pour exprimer sa haute appréciation des conclusions d'importance stratégique pour l'ensemble de l'humanité qui sont contenues dans le Programme d'action adopté au Caire.

En mettant en évidence une approche novatrice qui souligne en particulier les liens entre la population et le développement durable, le Programme d'action présente à la communauté internationale une série de mesures en matière de population et de développement qui se complètent admirablement et sont susceptibles d'aider les différents pays à affronter la pression démographique prévue. Son adoption par consensus traduit incontestablement la prise de conscience grandissante au niveau de la communauté internationale de l'interdépendance de la population, du développement et de l'environnement, tout autant que son engagement renouvelé d'affronter de façon solidaire les différents problèmes critiques qui se posent dans ces domaines.

Comme on le sait, ces problèmes sont nombreux et revêtent parfois, pour les pays en développement, une acuité particulière. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à la concrétisation des mesures retenues dans le Programme d'action du Caire. De ce point de vue, deux facteurs nous semblent déterminants.

Le premier est incontestablement la volonté politique des États de respecter les engagements pris. Sans cette volonté, en effet, le capital accumulé tout au long du processus de préparation de la Conférence et au Caire, dont le Programme d'action constitue la synthèse admirable, risque de demeurer inexploité. La mobilisation de ressources suffisantes tant au niveau national qu'international est une des conditions essentielles pour la mise en oeuvre du Programme d'action.

Le deuxième facteur est lié au rôle essentiel qui revient au système des Nations Unies dans le suivi de l'exécution du Programme d'action et dans la fonction critique de coordination de l'action de mobilisation des ressources

nouvelles et supplémentaires nécessaires. Dans une telle perspective, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population est appelé à jouer un rôle déterminant. Aussi, pour lui permettre d'affronter avec succès la complexité des tâches découlant de cette nouvelle situation, ma délégation pense-t-elle, sans insister outre-mesure, que le moment est venu pour l'Assemblée générale de donner suite à sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993 en examinant la possibilité de doter le FNUAP d'un conseil d'administration spécifique. Il est indispensable en effet que le Fonds des Nations Unies pour la population puisse bénéficier, de façon systématique et continue, des directives de son conseil d'administration dans l'accomplissement de nouvelles missions que le suivi de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement lui confère.

La République du Congo, déterminée à prendre en compte les objectifs du Programme d'action dans le cadre de l'élaboration de ces plans et programmes de développement économique et social, réaffirme ici sa disponibilité à coopérer pleinement avec la communauté internationale dans le cadre de l'exécution de ce Programme.

Enfin, ma délégation voudrait dire à nouveau à quel point elle apprécie le travail remarquable accompli par Mme Nafis Sadik en sa qualité de Secrétaire générale tout au long de la préparation et du déroulement de la Conférence internationale sur la population et le développement, et exprimer de nouveau notre gratitude au Gouvernement égyptien pour les facilités mises à la disposition de la Conférence, qui ont grandement contribué à la réussite de notre rencontre du Caire.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan) (*interprétation de l'anglais*) : Le début de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale a coïncidé avec un autre événement marquant de la vie de la communauté internationale — la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, qui vient de terminer ses travaux, lesquels, bien qu'ayant été souvent passionnés, ont été productifs et constructifs —, événement qui a immédiatement précédé notre rassemblement ici, à New York, dont le but est de partager notre vision et notre sagesse collectives dans l'examen de nombreux problèmes mondiaux.

Le temps ayant passé très vite depuis la Conférence du Caire, le rapport dont nous sommes aujourd'hui saisis (A/CONF.171/13), tout en nous ramenant à de nombreux épisodes intéressants du processus d'avant le Caire et de la Conférence elle-même, nous donne l'occasion d'évaluer ce qui a été réalisé au Caire et d'y réfléchir de façon quelque peu plus calme et plus responsable à l'Assemblée générale

des Nations Unies et, surtout, de mettre en marche le processus de suivi de la Conférence du Caire et d'application de son Programme d'action.

À ce stade, nous devons réaffirmer, sans crainte d'exagérer, que la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement représente un tournant important dans notre vision commune du développement mondial futur. Grâce à la bonne volonté, à l'esprit de partenariat et à la volonté politique manifestés par tous les participants, la Conférence — qui a rassemblé en un dialogue approfondi toutes les grandes cultures et religions du monde, ainsi que ses écoles de pensée et de déontologie — a été en mesure de dégager un consensus politique global sur de nombreuses questions prêtant à controverse, qui a pris la forme d'un prospectif programme d'action.

En reflétant comme il le fait un sérieux effort pour rendre les questions de population inséparables des questions globales de développement économique et social durable et d'environnement, ce volumineux document représente un autre pas important et radical accompli à partir des résultats obtenus à la Conférence de Mexico il y a 10 ans. Le principal résultat du Programme d'action du Caire est qu'il fait de la promotion de la femme l'un des éléments essentiels du développement durable. C'est pourquoi nous espérons que le Programme d'action du Caire, en plus de contenir des objectifs et des recommandations spécifiques sur des questions de population aussi importantes que la mortalité maternelle et infantile, l'éducation, la santé génésique et la planification familiale, servira de pont entre les divers aspects du développement global durable, et de catalyseur à ce développement.

Les questions traitées dans le cadre du Programme d'action du Caire revêtent une grande importance pour le Kazakhstan, nouvelle démocratie naissante sur la carte politique du monde. À l'instar de toutes les autres instances principales des Nations Unies, la Conférence du Caire est devenue pour le Kazakhstan une source précieuse de connaissances en ce qui concerne les tendances des relations internationales en général et du développement durable et des questions de population en particulier.

Le Gouvernement du Kazakhstan comprend parfaitement qu'il ne peut y avoir qu'une seule façon universelle de régler les questions de population des différents pays. Il est évident que chaque pays a ses propres priorités en la matière lorsqu'il doit faire face aux problèmes et aux défis qui lui sont propres, lesquels découlent d'événements politiques et économiques historiques.

Le Kazakhstan ne fait pas exception à la règle. Sans trop vouloir m'attarder sur les problèmes démographiques du Kazakhstan, je dois dire que la République, avec ses taux de natalité traditionnellement élevés parmi la population locale et une excessive concentration de la population dans les zones rurales, pratique une politique de planification familiale appropriée, l'accent étant mis sur les soins de santé maternelle et infantile. La situation dans ce domaine n'a cessé d'être sérieusement aggravée par la dégradation importante de l'environnement de vastes régions entourant de la mer d'Aral, qui se rapetisse, des anciens sites d'essais nucléaires de Semipalatinsk et de la mer Caspienne, ainsi que par la grave pollution industrielle qui affecte le Sud et l'Est du Kazakhstan.

La transition d'une économie planifiée à l'économie de marché a posé de nouveaux problèmes, parfois inconnus, au Kazakhstan. L'instabilité socio-économique, un déclin économique marqué et un taux élevé d'inflation ont gravement affecté le niveau de vie de notre population, notamment des groupes les moins protégés. Dans ces conditions, de nombreuses familles ont choisi d'avoir moins d'enfants. Les études du taux de mortalité de la population locale pour les six dernières années indiquent également le lien qui existe entre la croissance de cet index et les retards socio-économiques. Les autres problèmes qui ont émergé ou qui ont été aggravés à la suite de l'importante évolution politique et économique enregistrée dans l'ex-URSS, et qui préoccupent vivement le Gouvernement du Kazakhstan, sont les taux élevés de migration de la population, l'accroissement du chômage et les graves difficultés qu'il y a à assurer une protection sociale, des soins de santé et une éducation adéquats, du fait des changements structurels subis par ces secteurs, autrefois exclusivement gérés par l'État, et l'absence d'une gestion appropriée du processus destiné à les réformer et les adapter.

La présence de vieux problèmes non réglés en matière de population liés au précédent développement économique disproportionné et à la dégradation de l'environnement de grandes parties du pays, joints aux nouveaux problèmes causés par la transition économique combinés à l'absence des ressources, de l'expérience et du savoir-faire nécessaires pour s'y attaquer, entravent le processus global de réformes économiques au Kazakhstan, lesquelles sont indispensables au succès de son développement.

Compte tenu de la détérioration de la situation démographique au Kazakhstan, notre gouvernement est pleinement conscient de la nécessité d'élaborer et d'appliquer une politique nationale d'ensemble en matière de population, qui s'inscrive complètement dans le cadre des nouveaux défis

économiques auxquels le Kazakhstan doit faire face, et des efforts déployés par la communauté internationale en faveur d'un développement global durable.

Pour y parvenir, l'aide technique et financière de la communauté internationale s'impose tant au niveau multilatéral que bilatéral. Une aide destinée à mettre en oeuvre nos programmes nationaux de planification familiale serait particulièrement utile si elle se concentrait sur la mise en place de centres régionaux de planification familiale, la formation de personnel administratif et médical, l'amélioration du système de santé de la mère et de l'enfant, l'introduction de méthodes modernes de collecte et d'analyse de données démographiques, la mise en oeuvre de nouvelles formations de démographes, etc.

À la lumière de ce qui précède, ma délégation se félicite du caractère universel du Programme d'action du Caire, qui constitue un engagement collectif de tous les pays dans le domaine de la population et du développement. Bien sûr, certaines questions ne sont pas encore réglées. Personne ne doute que la mise à disposition de ressources financières suffisantes et que des améliorations et des ajustements institutionnels adéquats sont indispensables à la mise en oeuvre logique, cohérente et bien coordonnée du Programme d'action du Caire. La complémentarité du Programme d'action aux niveaux national, sous-régional, régional et international est également déterminante.

En dernière analyse, ce n'est pas l'adoption du Programme d'action du Caire qui compte, mais notre capacité collective de respecter les engagements mutuels énoncés dans le Programme et de traduire le consensus politique de la Conférence du Caire en un consensus pour une action à mener dans le cadre de l'ensemble du processus de suivi. La République du Kazakhstan appuie le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire et s'engage à la concrétiser.

M. Dubček (Slovaquie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous vivons à une époque où il faut déployer des efforts considérables pour découvrir les nouveaux moyens d'instaurer un partenariat et une coexistence aux niveaux local, national, régional et mondial. Toute une série de propositions ont été avancées sur la meilleure façon d'atteindre ces objectifs. Ces dernières années, plusieurs événements majeurs se sont produits qui sont devenus des jalons dans le domaine des activités internationales. Un événement de ce genre a eu lieu récemment au Caire : la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a abouti à une issue fructueuse au mois de septembre dernier.

Notre délégation tient à exprimer ses remerciements au secrétariat de la Conférence internationale sur la population et le développement, dirigée par Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence et Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour la population. J'aimerais remercier également l'Égypte pour les excellentes dispositions qu'elle a prises et sa chaleureuse hospitalité.

Le 13 septembre 1994, la Conférence a approuvé un Programme d'action, démontrant par là que la communauté mondiale peut relever les défis posés par la population et le développement et qu'elle peut représenter un équilibre effectif des points de vue. Notre délégation gouvernementale au Caire était composée d'un large éventail de représentants de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales. Notre délégation a estimé que les débats qui se sont instaurés au cours de séances tant officielles qu'officieuses ont constitué une expérience extrêmement enrichissante.

La mise en oeuvre du Programme d'action exige des mesures de suivi efficaces. Nous estimons que le Conseil économique et social devrait jouer un rôle utile dans le suivi de la Conférence du Caire. Conformément au paragraphe 16.8 du Programme d'action, nos experts élaboreront un programme national d'action qui portera directement sur nos priorités spécifiques, permettant ainsi la diffusion du Programme d'action. Le Programme d'action sera le prélude du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement social de 1995 et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La Slovaquie appuie l'idée selon laquelle la promotion du rôle des femmes dans la société est un instrument essentiel pour obtenir des changements concrets.

La Slovaquie, pays d'Europe centrale à économie en transition, se félicite des activités proposées aux niveaux national et international. La coopération avec la Commission économique pour l'Europe et d'autres organismes et organisations des Nations Unies accélérera nos efforts pour résoudre les problèmes liés à la population et au développement. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales solliciteront le soutien voulu pour réaliser mesures et objectifs énoncés dans le Programme.

Le Programme d'action énonce les objectifs et les mesures nécessaires pour le début du prochain siècle. De ce fait, nous avons été conduits à réexaminer fondamentalement les objectifs et les stratégies des programmes nationaux et internationaux relatifs à la population et les termes mêmes que nous employons pour parler de ces programmes. Cela, en retour, apportera certainement des progrès dans les nombreux domaines touchant la population et le développe-

ment. Une croissance démographique rapide, des modes de consommation inchangés et un manque de techniques en matière d'environnement constituent toujours de grands obstacles au développement social et économique. Le contraste entre riches et pauvres ne fait que s'accroître, tant au sein des États qu'entre États. Nous faisons face à des déséquilibres croissants entre la croissance de la population et l'utilisation des ressources qui représentent une menace, alors qu'en même temps de vastes secteurs de la population mondiale sont exclus du développement économique et social.

La Conférence du Caire a manifestement rempli sa mission. Elle a ouvert la voie à la communauté mondiale afin qu'elle puisse parvenir à une croissance économique et à un développement nouveaux, à l'égalité entre les sexes, à l'égalité et à l'émancipation des femmes, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à la promotion de l'intégration sociale. Le vaste consensus concernant la population et le développement auquel sont parvenus les Gouvernements ainsi que les organisations non gouvernementales et intergouvernementales est de la plus haute importance pour la population tout entière.

M. Cissé (Sénégal) : Le travail performant accompli par Mme Nafis Sadik et son équipe, en étroite collaboration avec la Division de la population, a été l'un des facteurs clefs du succès de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994. Il s'y ajoute que l'accueil chaleureux et l'hospitalité coutumière réservée à tous les participants à cette conférence par S. E. M. Hosni Moubarak et par le Gouvernement et le peuple égyptiens ont pleinement facilité le consensus historique du Caire.

Ce consensus est assurément le résultat d'une prise de conscience sans précédent par la communauté internationale de l'impératif qui s'impose à l'ONU d'examiner expressément et de façon intégrée les questions démographiques dans leur rapport avec le maintien de la croissance économique, le développement durable, l'éradication de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et la santé génésique. Ce compromis est également le fruit de la reconnaissance quasi unanime par la communauté internationale de la place centrale occupée par l'être humain dans le processus de développement.

La délégation du Sénégal s'associe entièrement à la déclaration pertinente faite par mon collègue de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Aussi mon propos se limitera-t-il à souligner certains points qui revêtent une importance particulière pour la délégation du Sénégal,

notamment la mise en oeuvre et le suivi des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement, tant aux niveaux national, sous-régional et régional qu'au plan international.

Le Sénégal a eu le privilège d'avoir occupé l'une des vice-présidences aussi bien du Comité préparatoire que de la Conférence elle-même. Ce grand intérêt dont mon pays a fait montre se renforce davantage au moment où nous entrons dans la phase de mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action.

C'est pourquoi, juste après la Conférence du Caire, notre pays a mis sur pied une cellule chargée de réfléchir sur les mécanismes nationaux de mise en oeuvre et de suivi du Plan d'action. Cette cellule a été ouverte aux organisations non gouvernementales et étudiera les voies et moyens de soumettre des rapports périodiques sur la mise en oeuvre des résultats du Caire au plan national. Elle se chargera également d'étudier l'ajustement de notre programme démographique à la lumière du Programme d'action du Caire.

À l'échelle régionale, il convient de rappeler que le Sénégal a abrité la Conférence africaine sur la population, qui a permis la formulation d'une position commune consacrée par l'adoption de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable.

L'engagement de l'Afrique à traiter des grands problèmes que posent la population et le développement ainsi que les rapports qui existent entre les deux s'est manifesté par la création, au sein de l'Organisation de l'unité africaine, d'une Commission africaine sur la population. Il est clair que la mise sur pied d'un mécanisme régional de suivi approprié requiert un appui soutenu de la communauté internationale à l'Afrique, continent qui connaît actuellement les plus graves problèmes de population et de développement.

À cet égard, je voudrais insister sur la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires en vue d'assister les pays africains à satisfaire leurs besoins fondamentaux en matière de programmes démographiques nationaux. En outre, la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies agissant au niveau régional et les autres organismes sous-régionaux et régionaux compétents devraient réajuster leurs activités démographiques pour tenir pleinement compte de l'approche intégrée des questions de population et de développement telle que spécifiée dans le Programme d'action.

S'agissant du suivi du système des Nations Unies, ma délégation rappelle que, dans la résolution 48/162, l'As-

semblée générale a demandé que la question de la création d'un conseil d'administration distinct pour le FNUAP soit examinée après la Conférence internationale sur la population et le développement. Mon pays suit avec toute l'attention requise les développements sur ce point, puisque le volume de travail du FNUAP augmentera substantiellement avec la mise en oeuvre du Programme d'action qui intègre les questions de population et de développement.

Cependant, au cas où cette question ne serait pas tranchée à la présente session, ma délégation est d'avis qu'elle pourrait être renvoyée au Conseil économique et social. Pour permettre un suivi efficace du Plan d'action et arriver à un bilan à mi-parcours satisfaisant en 1999, une décision finale sur cette question devrait être prise au plus tard à la cinquantième session de l'Assemblée générale, qui réexaminera les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies conformément à la résolution 48/162.

Les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies devraient périodiquement faire rapport sur les ajustements de leurs activités, programmes et stratégies à moyen terme afin qu'ils puissent intégrer le suivi de la Conférence.

Dans le même ordre d'idées, la Commission de la population, qui aura à jouer un rôle central dans le processus de surveillance de la mise en oeuvre du Programme d'action au niveau intergouvernemental, devrait être restructurée tant en ce qui concerne son mandat que sa composition. Son programme de travail devrait être réactualisé et rationalisé afin de lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui sont assignées dans la réalisation effective des objectifs de la Conférence.

En conclusion, la délégation du Sénégal considère que les Nations Unies ne pourront efficacement réaliser les objectifs du Plan d'action et de la Déclaration du Caire dans les deux prochaines décennies si l'organisation mondiale ne procède pas à une rationalisation, une harmonisation et une meilleure coordination de ses activités en matière de population et de développement.

Il s'y ajoute que si les ressources nécessaires ne lui sont pas allouées, les espoirs légitimes suscités par le Plan d'action seront vite déçus et que la Conférence du Caire risque de n'être qu'une conférence de plus, citée pour mémoire dans les annales de l'histoire des relations internationales. Nous devons éviter cela.

M. Larrain (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : La Conférence internationale sur la population et le développement tenue récemment au Caire du 5 au 13 septembre a mis en relief l'importance que revêt cette question à l'heure actuelle. De même, elle a clairement montré que les Nations Unies sont en mesure de faire face aux défis nés des nouvelles réalités.

Nous aimerions remercier et féliciter la Secrétaire générale de la Conférence, Mme Nafis Sadik, et son équipe pour l'excellent travail accompli lors de la préparation et des réunions de la Conférence. Nous pensons que les résultats positifs obtenus sont dus pour une grande part aux efforts déployés durant la phase préparatoire. S'agissant du cas particulier de l'Amérique latine, la tenue de diverses réunions préalables a facilité la préparation des pays et permis d'aboutir aux consensus réalisés au niveau régional sur une série de questions complexes et délicates abordées par la Conférence.

La Conférence a souligné la nécessité de promouvoir l'importance de la coexistence culturelle dans les travaux des Nations Unies ainsi que la nécessité de rendre compatibles certaines valeurs et d'identifier les principes fondamentaux applicables aux différentes cultures.

Au niveau national, elle a permis d'améliorer la coordination des plans et programmes des divers ministères concernés par les questions de population et de développement. De même, des progrès ont été faits vers la réalisation des objectifs du développement durable. Dans cette entreprise, les politiques doivent prévoir d'accorder les ressources nécessaires pour faire face aux problèmes de population, compte tenu de leur ampleur et de leur nombre croissant et veiller à la bonne distribution de ces ressources.

La participation massive de la société civile, tout au long des négociations est un exemple de coopération qui doit servir de base au renforcement du rôle des organisations non gouvernementales dans les activités multilatérales. Leur rôle dans l'application des programmes doit être assumé avec le même enthousiasme que celui manifesté jusqu'à présent afin d'assurer la continuité de cette contribution.

Nous pensons que la Conférence du Caire a ouvert une nouvelle phase dans la gestion des problèmes de population au sein du système des Nations Unies. La mise en oeuvre des accords conclus dans le cadre du Programme d'action appelle l'examen d'un ajustement éventuel des mécanismes institutionnels pour les adapter aux nouvelles exigences. Nous devons être prêts à examiner les initiatives prises à cet égard.

Nous tenons à souligner les efforts faits par tous les participants pour harmoniser leurs positions nationales respectives dans l'intérêt général. Nous pensons que les textes adoptés sont positifs dans la mesure où ils rassemblent d'une manière cohérente les différents points de vue de la communauté internationale à l'égard de questions aussi délicates que la planification familiale, les droits et la santé de la femme et le financement des activités programmées, pour ne mentionner que quelques-unes des questions qui ont présenté le plus de difficultés.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise hier, je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

L'Archevêque Martino (Saint-Siège) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation du Saint-Siège a pris note du rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement. Je suis heureux que l'occasion me soit offerte de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur cette question et de faire des observations sur le Programme d'action.

Chacun sait que les organisations catholiques participent à de multiples activités de développement et à des programmes d'aide humanitaire dans le monde. Ces efforts sont axés sur les soins de santé primaires et l'éducation et prennent toujours en considération leur élément primordial : l'être humain et son développement intégral. Le Saint-Siège s'intéresse donc vivement aux questions abordées par la Conférence.

Conformément à ses propres convictions morales et à ses propres enseignements, le Saint-Siège s'est en fin de compte joint à un consensus partiel, sur certains chapitres du rapport, et il a appuyé d'autres chapitres spécifiques du document.

Le Saint-Siège constate que la Conférence internationale sur la population et le développement a proclamé l'application de normes universellement reconnues des droits de l'homme à tous les aspects des programmes de population. Alors que les droits de l'homme fondamentaux représentent pour toute l'humanité un objectif commun sur la voie conduisant à la paix, il est indispensable à cet égard de préciser que le fait d'en parler entraîne nécessairement des devoirs. La communauté internationale doit avoir pour priorité mais aussi pour devoir de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, d'une manière juste et équilibrée. Cependant, comme le Programme d'action le stipule explicitement,

«la Conférence internationale sur la population et le développement ne crée pas de nouvel instrument international concernant les droits de l'homme.» (A/CONF.171/13, par. 1.15)

La majorité des principes énoncés dans le document contribuent sensiblement à mieux faire comprendre le Programme d'action. Le chapitre sur les principes explique, plus en détail et plus clairement que tout autre chapitre, les motivations fondamentales qui ont guidé les travaux de la Conférence et qui devront continuer à en guider la mise en oeuvre. Ma délégation est heureuse de lire dans l'introduction au chapitre II, et en filigrane dans le document en tant que concept, que chaque État doit mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le Programme d'action

«en respectant pleinement les diverses religions, les valeurs éthiques et les origines culturelles de son peuple, et en se conformant aux principes des droits de l'homme universellement reconnus.» (A/CONF.171/13, p. 13)

Ces considérations, de même que la non-coercition, sont déterminantes dans la mise en oeuvre des politiques de population.

Les quatre premiers principes traitent des droits de la personne humaine, et ce, avant même d'aborder le rôle que doit jouer l'État. Ma délégation est heureuse de constater que le concept de l'importance de l'être humain et de sa priorité dans toutes les questions liées au développement durable, déjà consacré dans la Déclaration de Rio, est développé dans le Programme d'action.

La délégation du Saint-Siège note avec satisfaction que la Conférence a insisté sur le lien qui existe entre population et développement et souligné en ces termes le droit au développement dans les principes :

«Le droit au développement est un droit universel et inaliénable qui fait partie intégrante des droits de l'homme fondamentaux, et la personne humaine est le sujet central du développement.» (A/CONF.171/13, p. 13)

La Conférence note que les politiques de population doivent être examinées dans le contexte du développement général. Toutefois, le Saint-Siège aurait préféré que le lien existant entre population et développement soit abordé plus en détail, et que l'attention voulue ait été accordée aux stratégies précises de développement à l'égard desquelles les pays développés manifesteraient un plus grand intérêt et s'attacheraient à fixer certaines priorités. Ce faisant, des questions comme le transfert des techniques, les progrès de la

médecine, l'allègement de la dette extérieure et l'ouverture de nouveaux marchés pour les pays en développement auraient pu être abordées.

Le Saint-Siège tient à souligner qu'il appuie la partie du document qui prévoit le renforcement de la famille. De fait, la famille est l'unité de base de la société et, en tant que telle, elle est en droit d'attendre des gouvernements appui et protection. La famille fait partie du patrimoine sacré de l'humanité et de l'avenir de la race humaine. La famille est basée sur le mariage — un lien permanent et mutuellement respecté — entre un homme et une femme. Elle implique un partenariat dans le respect mutuel, la procréation, l'éducation des enfants et l'orientation des adolescents. Mais, dans de nombreux cas, le Programme d'action ne tient pas dûment compte de la mise en oeuvre concrète des droits et des responsabilités des parents dans le cadre de la famille, et notamment l'importante responsabilité qui continue de leur incomber dans l'orientation des adolescents. Nous espérons que lors de la mise en oeuvre du Programme d'action les États souscriront pleinement à l'obligation qui leur incombe de respecter les droits et les devoirs des parents.

La Conférence a dûment reconnu que les femmes devaient participer au développement sur un pied d'égalité. Cela signifie que les femmes doivent avoir un accès égal à l'éducation, aux soins de santé primaires et à une carrière de leur choix pour leur permettre de satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'exercer les droits de la personne. Il faut espérer que l'on traitera de manière plus objective du rôle et des responsabilités véritables des femmes à Beijing, en 1995.

Une question importante dont traite le Programme d'action est celle des soins de santé génésiques. En exprimant sa préoccupation sur les taux élevés de morbidité et de mortalité dans de nombreux pays, le Programme d'action fait, à juste titre, de la réduction de la mortalité infantile et maternelle l'un de ses objectifs prioritaires. Ma délégation continue d'être préoccupée par la santé de chaque être humain, y compris sa santé génésique. La grande préoccupation du Saint-Siège face à l'incidence inacceptable des décès maternels dans différentes régions du monde se manifeste par son attachement à maintenir un vaste réseau d'installations et de programmes de soins de santé dans le monde, dirigés par des organisations catholiques. En même temps, cependant, le Saint-Siège ne peut accepter et n'acceptera pas l'avortement en tant qu'élément des soins de santé génésiques.

Pendant tout le processus de la Conférence, le Saint-Siège a indiqué clairement sa grave préoccupation concernant la façon dont le problème de l'avortement est traité dans le Programme d'action. Le Saint-Siège s'est prononcé fermement en faveur de la valeur de chaque vie humaine, y compris la vie d'un enfant non encore né. La destruction délibérée des enfants non encore nés est incompatible avec le respect de la vie humaine et met en danger tous les autres droits de l'homme, dont le droit à la vie constitue la pierre angulaire. Tout compromis concernant ce droit de l'homme fondamental entre tous est particulièrement dangereux s'il fait partie d'une politique sociale ou démographique encouragée par les États, dont le devoir est de protéger la vie.

Même si le Programme d'action du Caire a reconfirmé que l'avortement ne doit pas être encouragé en tant que méthode de planification familiale, il laisse dangereusement entendre qu'il faut tolérer la légalisation et la fourniture de services d'avortement dans le contexte des politiques démographiques. Ma délégation voudrait que des efforts plus concertés soient faits pour que soient suivies d'effet les dispositions du Programme d'action qui énoncent que

«Les Gouvernements devraient prendre des mesures appropriées pour aider les femmes à éviter l'avortement.» (*A/CONF.171/13, annexe, par. 7.24*)

Aucun droit à l'avortement nouvellement reconnu à l'échelle internationale ne peut être sous-entendu par le document, puisque le préambule, comme je l'ai indiqué précédemment, indique que la Conférence internationale sur la population et le développement ne crée aucun nouveau droit de l'homme international.

Le Saint-Siège reconnaît que la sexualité est un aspect important de l'identité personnelle. Il n'est pas difficile de comprendre que la sexualité trouve son expression appropriée et la plus profonde dans un contexte de réciprocité. Le Programme d'action, toutefois, invoque une politique de la sexualité qui ne tient pas dûment compte de cette dimension de réciprocité, qui est l'expression de l'amour mutuel et de la prise de décisions au sein d'une relation conjugale stable, mais qui présente, au contraire, une approche individualiste et permissive du comportement sexuel, même pour les adolescents, et qui sape une compréhension adéquate de la dignité humaine et la responsabilité morale de chacun. Une attitude laxiste à l'égard du comportement sexuel détruit la famille, la vie parentale et le bien-être de l'enfant et se traduit par un effet fortement déstabilisateur sur la société dans son ensemble.

On a, certes, accordé beaucoup d'attention aux droits des femmes et des hommes, mais il y a eu une lacune notable quant aux droits des enfants, sauf dans les «Principes». Ma délégation est fermement convaincue que chaque enfant, dès le moment de sa conception, est une personne de plein droit, et mérite donc protection juridique et soutien. Au Caire, le Saint-Siège a rappelé à la communauté internationale que dès qu'une nouvelle vie humaine est conçue, il n'y a plus uniquement deux participants — l'homme et la femme — mais un troisième, l'enfant. C'est pourquoi l'expression «avortement sans risque» est ambiguë. L'avortement n'est jamais sans risque pour l'une des personnes concernée. L'enfant, déjà conçu, meurt. Et comme, hélas, les enfants sont les membres les plus faibles et les plus vulnérables de notre société, ils sont aisément exploités, laissés pour compte et même éliminés. Si nous nous inquiétons réellement de notre avenir, il nous faut alors investir dans nos enfants.

En ce qui concerne les mouvements de populations, le Saint-Siège a appuyé les chapitres du Programme d'action sur la migration internationale et interne, mais aurait préféré un consensus sur un engagement plus ferme à l'égard de la réunification des familles.

Le Saint-Siège a été heureux de prendre part à la Conférence internationale sur la population et le développe-

ment, d'exprimer sa position et de s'efforcer de dégager un consensus entre les nations. Certains domaines de désaccord demeurent, non seulement pour le Saint-Siège mais aussi pour un certain nombre d'États dont il convient de signaler qu'ils ont émis un grand nombre de réserves à l'égard du document dont nous sommes saisis. Le Saint-Siège, tout en offrant un consensus partiel, a énuméré les difficultés que lui posent certains libellés du Programme d'action dans sa déclaration finale à la Conférence, et dans les réserves émises par le Saint-Siège à ce document.

Le Saint-Siège espère que toutes les parties chargées de mettre en oeuvre le Programme d'action s'efforceront, avant tout, de respecter la dignité de toutes les personnes. On pourra ainsi espérer une pleine solidarité en faveur d'un développement et d'un épanouissement intégral de tous les êtres humains.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur ce point de l'ordre du jour.

Conformément à la décision prise par l'Assemblée à sa 3e séance plénière, le 23 septembre 1994, il incombera à la Deuxième Commission de se prononcer sur ce point.

L'Assemblée a donc achevé, à ce stade, son examen du point 158 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 50.